



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun

entre

La Communauté de communes du Pays d'Issoudun (CCPI)

Représentée par André LAIGNEL, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 26 novembre 2021,

Ci-après désigné par « Le territoire »

et

L'État,

Représenté par Stéphane BREDIN, Préfet de l'Indre,

et par Jean-Christophe BOUVIER, Préfet du Cher,

Ci-après désignés par « l'État » ;

et les partenaires.

La Commune des Bordes

Représentée par son Maire, Carole VITTE,
Ci-après désignée par « La Commune des Bordes »

La Commune de Chârost

Représentée par son Maire, Ludo COSTE,
Ci-après désignée par « La Commune de Chârost »

La Commune de Chezal-Benoît

Représentée par son Maire, Roger LEBRERO,
Ci-après désignée par « La Commune de Chezal-Benoît »

La Commune de Diou

Représentée par son Maire, Sylvie RANCY,
Ci-après désignée par « La Commune de Diou »

La Commune d'Issoudun

Représentée par son Maire, André LAIGNEL,
Ci-après désignée par « La Commune d'Issoudun »

La Commune de Migny

Représentée par son Maire, Alexandra DARINOT,
Ci-après désignée par « La Commune de Migny »

La Commune de Paudy

Représentée par son Maire, Agathe NIVET,
Ci-après désignée par « La Commune de Paudy »

La Commune de Reuilly

Représentée par son Maire, Yves GUESNARD,
Ci-après désignée par « La Commune de Reuilly »

La Commune de Saint-Ambroix

Représentée par son Maire, Johann TRUMEAU,
Ci-après désignée par « La Commune de Saint-Ambroix »

La Commune de Saint-Georges-sur-Arnon

Représentée par son Maire, Jacques PALLAS,
Ci-après désignée par « La Commune de Saint-Georges-sur-Arnon »

La Commune de Sainte-Lizaigne

Représentée par son Maire, Pascal PAUVREHOMME,
Ci-après désignée par « La Commune de Sainte-Lizaigne »

La Commune de Ségry

Représentée par son Maire, Stéphane GOURIER,
Ci-après désignée par « La Commune de Ségry »

Le Conseil régional Centre-Val de Loire,

Représenté par son Président, François BONNEAU,
Ci-après désignée par « Le Conseil régional »

Le Conseil départemental de l'Indre,
Représenté par son Président Marc FLEURET,
Ci-après désignée par « le Conseil départemental de l'Indre »

Le Conseil départemental du Cher,
Représenté par son Président Jacques FLEURY,
Ci-après désignée par « le Conseil départemental du Cher »

La Banque des territoires,
Représentée par sa directrice régionale Sophie FERRACCI,
Ci-après désignée par « la Banque des territoires »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire. Pour ce faire, l'État et le Conseil régional s'engagent à accompagner, en association avec les Conseils départementaux, la déclinaison territoriale du CPER à travers les CRTE.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités. Le CRTE permet ainsi une visibilité sur les aides pouvant être apportées par l'État, la Région, les Départements, et le cas échéant, par d'autres partenaires dans la réalisation de ces ambitions.

Sous l'égide du territoire et de l'État, le suivi des travaux est effectué par une gouvernance partagée et constructive, à même de faire émerger une dynamique partenariale large pour que le contrat de relance et de transition écologique puisse ouvrir de nouvelles perspectives de développement.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent sous l'égide des exécutifs locaux de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants...

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) définit ainsi un cadre partenarial associant les acteurs investis dans le développement des territoires autour des exécutifs locaux. Son ambition est de rassembler et de faciliter la réalisation des projets structurants concourant notamment à la transition écologique, économique, sociale et culturelle des territoires. Ces projets résultent de nouvelles initiatives locales comme de celles prévues par les dispositifs contractuels existants, conformément à la vocation « intégratrice » des CRTE.

Le CRTE mobilise l'ensemble des moyens d'accompagnement au profit des collectivités locales pour permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires.

Le CRTE doit être un outil souple, régulièrement enrichi ou amendé, a minima annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constitue le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de

l'État, les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des Territoires, Action logement, ...), ainsi que la Région et le Département.

En région Centre Val de Loire, les CRTE constituent des dispositifs permettant la déclinaison des priorités du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, qui prévoit en son article V : « L'atteinte des objectifs du CPER 2021-2027 Centre Val de Loire nécessite que les territoires se saisissent de ces politiques pour porter des projets de territoires transversaux, cohérents et ambitieux. »

Pour ce faire, l'État et le Conseil Régional s'engagent à accompagner, en association avec les Conseils Départementaux volontaires, la déclinaison territoriale du CPER à travers des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique.

Ces CRTE ont vocation à décliner l'accord régional de relance signé par l'État et le Conseil Régional, qui se traduit par des moyens renforcés sur la période 2021-2022.

La Région Centre Val de Loire étant engagée de longue date dans une politique de soutien aux programmes territoriaux de développement intégré et durable, une synergie entre les CRTE et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) initiés par le Conseil Régional est recherchée afin d'optimiser l'articulation des financements.

Le Département du Cher accompagne les CRTE dans le cadre de la stratégie qu'il a définie au titre de ses politiques d'interventions, dont la politique d'aménagement du territoire visant à bâtir un projet de territoire global et cohérent, vecteur d'équité.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer). Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

La Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, créée le 20 décembre 1993, est désormais composée de 12 communes et regroupe près de 20 000 habitants (INSEE 2018). Interdépartementale, elle est située à la fois dans le département de l'Indre et le département du Cher, en région Centre-Val de Loire.

La Communauté de communes du Pays d'Issoudun et l'État se sont engagés, le 15 juillet 2021, via un protocole d'engagement, à élaborer ensemble un Contrat de Relance et de Transition Écologique, prenant appui sur les objectifs du projet du territoire approuvé le 6 décembre 2019 dans le cadre des orientations décrites dans les documents de planification et de programmation du SCOT et du PLUi de la CCPI.

Le CRTE s'inscrit dans la continuité et en cohérence avec les programmes et contractualisations déjà engagés sur le territoire, listés dans le protocole d'engagement, et rappelés ci-après :

- Le programme Action Coeur de ville signé par la CCPI et la commune d'Issoudun le 28/09/2018 pour la durée de 6 ans ½ (28/03/2025),
- Le contrat Territoires d'industrie Issoudun-Châteauroux a été signé le 22 avril 2021 suite à un protocole d'accord signé le 24 juin 2019 pour la période 2019-2022,
- Le contrat de ville et de cohésion urbaine signé le 9 juillet 2015 visant les quartiers prioritaires d'Issoudun (Colombier, Nation et Bernardines) et pour une durée de 7 ans,
- Le programme de renouvellement urbain engagé sur la commune d'Issoudun avec la CCPI - convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain (délibération du 26 juin 2021 du conseil communautaire et du 24 juin 2021 du conseil municipal d'Issoudun)
- Le projet de convention territoriale globale avec la CAF pour la période 2021-2024
- Le contrat local de santé du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne signé le 1er février 2020 avec l'Agence régionale de santé pour une durée de 3 ans,
- Le contrat régional de solidarité territorial signé avec le Conseil régional le 11 mai 2020 pour une durée de 6 ans.

Le diagnostic du territoire figure en annexe 1

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire de la Communauté de communes du Pays d'Issoudun

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune des axes transversaux et interdépendants que sont la transition écologique et la cohésion territoriale, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire. Le partenariat construit autour de ce contrat participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le diagnostic du territoire, l'analyse des atouts-faiblesses et la formulation des enjeux de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, réalisés dans le cadre de la formalisation du présent CRTE et sur la base des documents de planification approuvés (SCoT et PLUi) :

- **Objectif 1** : Renouer avec une dynamique économique porteuse et valorisant les ressources du territoire
- **Objectif 2** : Maintenir le très bon niveau d'équipements et de services à la population et revitaliser les centres-bourgs
- **Objectif 3** : Renforcer les mobilités alternatives et douces dans une logique de proximité ville / campagne
- **Objectif 4** : Aller encore plus loin en matière de transition écologique et énergétique, pour un cadre de vie qualitatif et peu impactant
- **Objectif 5** : Œuvrer pour un modèle urbain et un habitat sobres et durables, répondant aux besoins de tous

Les orientations stratégiques sont décrites en annexe 2.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions et en projets de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Un premier recensement de ces opérations est décrit dans le tableau joint en annexe 2.

Ces opérations, de niveaux de maturité différents, feront l'objet d'un examen spécifique par le comité des financeurs afin d'être proposés par la suite à l'intégration du contrat de relance et de transition écologique.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes existants

Le territoire est concerné par les dispositifs rappelés à l'article 1.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées. La Région étant engagée de longue date dans une politique de soutien aux programmes territoriaux de développement intégré et durable, une synergie entre le CRTE et le CRST 2020-2026 est recherchée afin d'optimiser l'articulation des financements.

4.2. Validation des actions

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les actions et projets du CRTE sont décrites dans des fiches en annexe 3.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération inter-territoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires concernés.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques,

concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (l'ANCT, les opérateurs Cerema, Ademe, la Banque des territoires, les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme. L'agent de développement territorial du Pays, financé par la Région, pourra être mobilisé pour participer à l'animation et au suivi du CRTE, pour une articulation optimale entre CRTE et CRST.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Issoudun assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateur(s) chargé(s) de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 4.

6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Son soutien s'exercera principalement au titre sa politique contractuelle avec les territoires qui s'appuie sur des programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie sur la base d'un projet de territoire.

Sont en particulier concernées les thématiques suivantes s'inscrivant dans les priorités du CPER :

- Attractivité du Territoire : Atouts touristiques des territoires, projets Alimentaires Territoriaux
- Cohésion territoriale et sociale : structures d'exercice coordonné, revitalisation et renforcement de la centralité des villes moyennes et petites, renouvellement urbain des quartiers en politique de la Ville, maillage en équipements culturels de proximité, maillage en équipements sportifs structurants, notamment nautiques,
- Transition écologique et énergétique : isolation des bâtiments publics et logements sociaux, biodiversité, mobilités durables, notamment développement du vélo utilitaire, urbanisme durable (friches, renaturation, aménagements urbains favorisant l'adaptation au réchauffement climatique ...

Un certain nombre de projets sont à ce titre identifiés au CRST et ont vocation, quand ils nécessitent la conjugaison des financements Etat-Région, à figurer dans le CRTE.

Les actions inscrites au CRTE pourront ainsi bénéficier des financements d'ores et déjà inscrits dans le CRST n°2 du Pays d'Issoudun et Champagne-Berrichonne (2020-2026) en cours, ou à inscrire par simple transfert de crédits ou par avenant, ou à défaut, à inscrire lors d'un prochain Contrat régional à négocier pendant la durée du CRTE.

La Région pourra également, plus ponctuellement, apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE, via ses autres cadres d'intervention ou les dispositifs européens.

Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier complet. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

Elle s'engage à désigner un ou des référents (réfèrent politique et réfèrent(s) issu(s) des services) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.5. Engagements du Département de l'Indre

Le Département, chef de file des politiques de solidarité sociale et très impliqué en matière de solidarité territoriale, apportera son concours au CRTE en utilisant ses moyens d'ingénierie et ses nombreux Fonds thématiques d'aide à l'investissement (Fonds Sportif, Fonds Patrimoine, Fonds de Soutien à la Petite Enfance, Fonds Socio-Culturel, Fonds Une Commune—Un Logement, Fonds Départemental d'Aide au Maintien des Activités Commerciales en Zone Rurale, Fonds d'Aide à l'Hébergement Touristique, mais aussi Fonds des Espaces Naturels Sensibles, Fonds des Espaces, Sites et Itinéraires, Fonds de Qualification – Requalification des sentiers de randonnées non motorisés / SIG – PDIPR...).

Son Fonds généraliste, le Fonds d'Action Rurale, et ses déclinaisons (Fonds Bibliothèque, FAR Sport, FAR Culture, Fonds de Valorisation des Archives...) pourront également être utilisés pour établir les plans de financements des actions aidées par l'État au titre du CRTE.

Le Département, via ses cadres d'interventions, pourra apporter un appui technique et financier aux opérations

et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6. Engagements du Département du Cher

Chef de file des politiques de solidarité sociale et territoriale, le Département du Cher privilégie les investissements d'avenir pour renforcer sa compétitivité et son attractivité.

En cohérence avec les principaux Schémas départementaux, il met notamment à disposition des collectivités expertise, conseils et dispositifs d'ingénierie de projets dans une logique de développement territorial et d'aménagement durable.

Il apporte son soutien aux actions s'inscrivant dans le cadre de sa politique d'intervention en termes d'aménagement du territoire définie en complémentarité avec ses politiques sectorielles relevant de ses compétences, autour des trois enjeux majeurs identifiés que sont la jeunesse, l'insertion par l'activité économique et la ressource en eau.

6.7. Engagements communs de l'État, de la Région et des départements de l'Indre et du Cher

L'État, la Région et les Départements de l'Indre et du Cher s'engagent à désigner un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ils s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Les financeurs s'engagent à apporter leur appui à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention en communiquant sur les opportunités de financement, les conditions de leur déclenchement et en apportant un conseil dans l'élaboration des projets jugés structurants.

Ils instruisent dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises, en premier lieu en se prononçant rapidement sur l'éligibilité des projets ou la disponibilité de crédits.

Ils rendent leurs décisions de financement en considérant le cadre partenarial prévu par le CRTE de façon à faciliter le tour de table financier des maîtres d'ouvrage et l'évaluation du reste à charge. Ainsi, sera recherché un calendrier commun pour arrêter les décisions de financement et partager l'information sur la nature et le montant des soutiens apportés.

Ils recherchent les mutualisations possibles dans la constitution des dossiers propres à alléger les démarches des porteurs de projet.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention qui seraient mentionnés au CRTE sont indicatifs, puisque soumis aux réserves de disponibilité des crédits, du respect des procédures de chaque partenaire, des résultats de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Le Comité régional des financeurs prévu à l'article R1232-11 du code général des collectivités territoriales assure la coordination des engagements financiers pour les projets présentés dans le cadre de ce contrat. Chaque financeur reste toutefois décideur et responsable des moyens qui le concernent.

Le Comité régional des financeurs peut mener une évaluation des projets mis en œuvre dans la région, en lien avec les équipes nationales de l'Agence nationale de la cohésion des territoires. En tout état de cause, il assure le suivi de la mise en œuvre du programme dans la région Centre-Val de Loire.

6.8. Engagements de la Banque des Territoires

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales : elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres. Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

Contribution au plan de relance

La Caisse des Dépôts contribue au plan de relance annoncé par l'Etat en y consacrant 26 milliards d'euros en fonds propres.

Ces 26 milliards d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déploiera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des territoires pour accompagner les projets locaux

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales

Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

La Banque des territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille. Contact : 0970 808 809

Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- des ressources juridiques et thématiques ;
- une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- la possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;

- la possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- la mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire ;

Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- l'appui d'experts internes ;
- des cofinancements d'études (financement jusqu'à 50% / sous maîtrise d'ouvrage des collectivités ;

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

Financement des projets des collectivités territoriales

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

Via des prêts sur fonds d'épargne

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles sans montant plancher, ni plafond ;
- les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :

- de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- de la construction et la modernisation des établissements éducatifs
- d'infrastructures de transport ;
- de Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- d'« Actions Cœur de Ville » ;
- de la construction ou rénovation d'établissement médico-social ;
- de la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- du développement territorial.

Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux

La Banque des Territoires investit à long terme, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement, la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'Etat, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

Contribution aux programmes nationaux territoriaux

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux selon des modalités définies dans des conventions spécifiques à chaque programme.

Programme Action cœur de ville : la Banque des territoires est l'un des principaux partenaires de ce programme qu'elle accompagne en ingénierie et sur lequel elle mobilise ses financements (prêts et investissements).

Programme Petites Villes de Demain : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Cette enveloppe sera mise en œuvre en Centre-Val de Loire par les Préfectures de département. Elle permettra de co-financer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets.

La CDC participe également au financement du Programme **Territoires d'Industrie** (ingénierie et investissement).

6.9. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.9. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire n° 6220/SG du 23 octobre 2020 et le comité local de cohésion

des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est placé sous la coprésidence du Préfet de l'Indre et du Président de la Communauté de communes du Pays d'Issoudun.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire de la Communauté de communes du Pays d'Issoudun, du maire (ou de son représentant) de chaque commune membre de la CCPI, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants de la Région Centre-Val de Loire, du Département de l'Indre et du Département du Cher.

Des comités des partenaires (voir 7.2-2) chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2-1 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la Communauté de communes du Pays d'Issoudun. Il associe les représentants des différents co-signataires du contrat. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.2-2. Le comité des partenaires

Dans la phase de préparation du CRTE puis lors de son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les représentants des institutions suivantes :

- Les 12 communes membres de la CCPI,
- Le conseil de développement du territoire.

Les modalités concrètes de cette association seront définies par le comité de pilotage.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et à la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les signataires s'accordent sur la mise en place d'un socle d'indicateurs communs à l'ensemble des projets inscrits au CRTE :

- Nb d'emplois créés
- GES économisés
- KWh économisés
- ha artificialisés

Ce socle pourra être enrichi, projet par projet, d'autres indicateurs spécifiques d'évaluation.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Évolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Limoges.

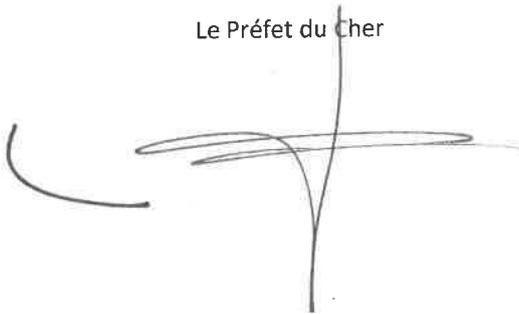
Signé en 19 exemplaires, à Issoudun, le 11/12/21

Le Préfet de l'Indre



Stéphane BREDIN

Le Préfet du Cher



Jean-Christophe BOUVIER

Le Président de la communauté de communes du Pays d'Issoudun



André LAIGNEL

Le Maire de la commune des Bordes



Carole VITTE

Le Maire de la commune de Chârost



Ludo COSTE

Le Maire de la commune de Chezal-Benoît



Roger LEBRERO

Le Maire de la commune de Diou



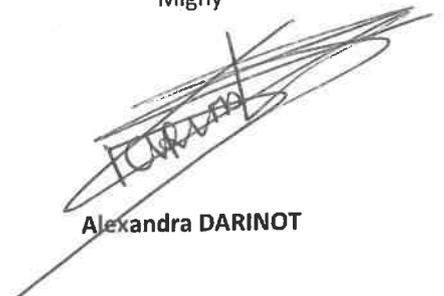
Sylvie RANCY

Le Maire de la commune d'Issoudun



André LAIGNEL

Le Maire de la commune de Migny



Alexandra DARINOT

Le Maire de la commune de
Paudy



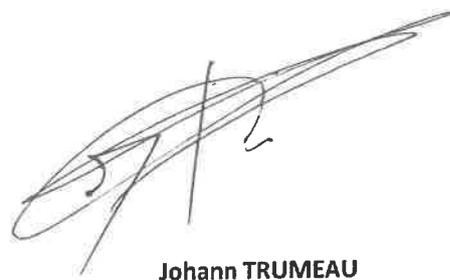
Agathe NIVET

Le Maire de la commune de
Reuilly



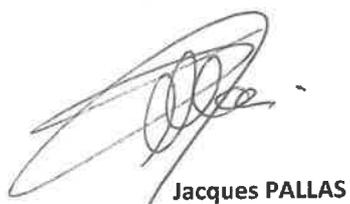
Yves GUESNARD

Le Maire de la commune de
Saint-Ambroix



Johann TRUMEAU

Le Maire de la commune de
Saint-Georges-sur-Arnon



Jacques PALLAS

Le Maire de la commune de
Sainte-Lizaigüe



Pascal PAUVREHOMME

Le Maire de la commune de
Ségry



Stéphane GOURIER

Pour le Président du Conseil régional
Centre -Val de Loire,
le vice-président délégué



Dominique ROULLET

Pour le Président du Conseil
départemental de l'Indre,
la vice-présidente déléguée



Frédérique MERIAUDEAU

Le Président du Conseil
départemental du Cher



Jacques FLEURY

La Directrice régionale
de la Banque des Territoires



Sophie FERRACCI

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic du territoire

Annexe 2 – Orientations stratégiques et plan d'action

Annexe 3 – Fiches actions

Annexe 4 – Tableaux de synthèse du CRTE

- 4-1 Porteurs de projets et cibles (à venir)
- 4-2 Maquette financière (à venir)
- 4-3 Indicateurs de suivi (à venir)
- 4-4 Etat du Plan de Relance sur le territoire du CRTE

ANNEXE 1

Présentation du territoire du Pays d'Issoudun

Un territoire bien ancré au cœur d'un système métropolitain attractif

La Communauté de communes du Pays d'Issoudun (CCPI) a été créée le 20 décembre 1993. Elle est interdépartementale : elle rassemble en effet 9 communes de l'Indre et 3 communes du Cher. Son siège se situe dans le département de l'Indre à Issoudun, commune principale de l'intercommunalité. Les communes membres sont les suivantes :

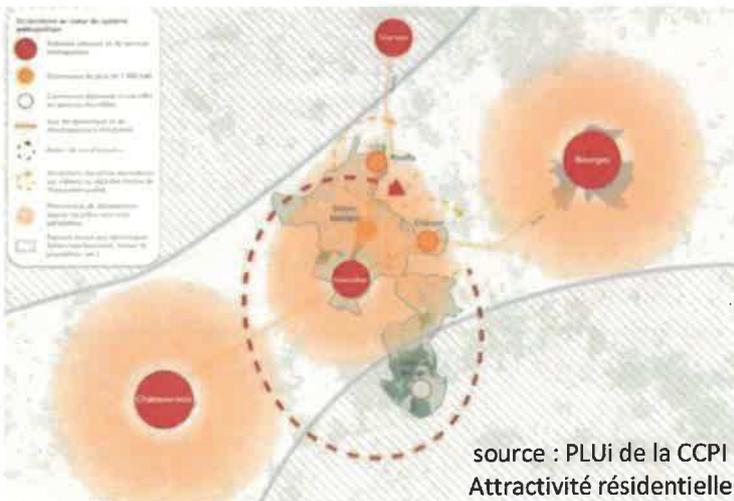
- Issoudun, avec 11 690 habitants en 2018 soit près de 59% de la population intercommunale ;
- Reuilly (2 018 hab) et Sainte-Lizaigne (1 161 hab) regroupant 16% de la population intercommunale ;
- Chârost (961 hab), Les Bordes (893 hab), Chezal-Benoît (827 hab) réunissant près de 14% de la population intercommunale ;
- Saint-Georges-sur-Arnon (574 hab), Ségry (500 hab), Paudy (446 hab), Saint-Ambroix (367 hab), Diou (261 hab) et Migny (124 hab) soit environ 11% de la population intercommunale.



Au total, la Communauté de communes du Pays d'Issoudun regroupe **12 communes et 20 543 habitants** (population municipale 2021) sur **une superficie de territoire de 314km²** soit **une densité d'environ de 65hab./km²**.

Elle est par ailleurs membre du **Syndicat Mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne**, qui dispose d'un Conseil de Développement regroupant plusieurs représentants de la société civile (associations, experts dans différents domaines...). Le Pays porte le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), accompagne les porteurs de projet (collectivités, agriculteurs, associations, etc...) dans la réalisation de leur projet et anime le Contrat Local de Santé (CLS).

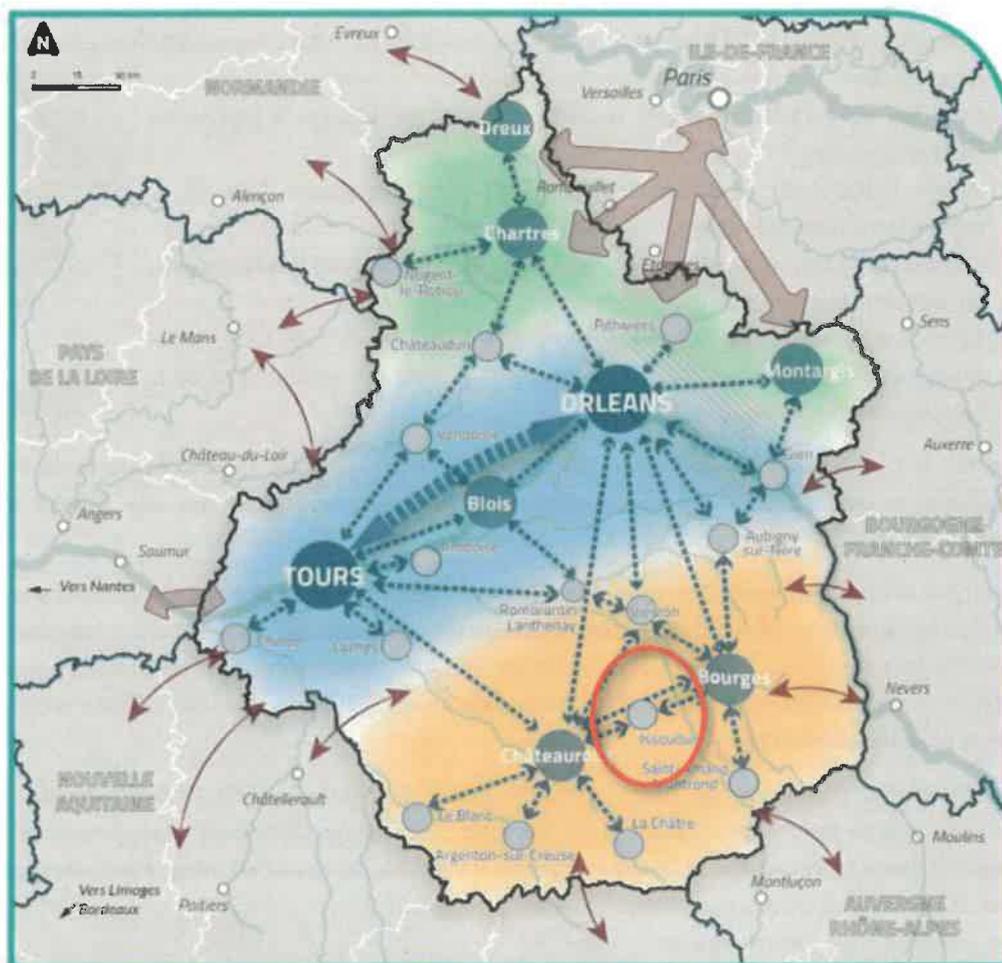
Situé en région Centre-Val de Loire, la Communauté de communes du Pays d'Issoudun se compose principalement de communes rurales de la Champagne berrichonne. Cette unité paysagère, caractéristique de la région, s'étend entre la vallée de l'Indre à l'ouest et la vallée de la Loire à l'est. Malgré sa position géographique isolée, le territoire se trouve au centre d'un triangle de développement influent matérialisé par les trois pôles urbains de portée départementale : Châteauroux à l'ouest, Bourges à l'est et Vierzon au nord. Ces trois villes se localisent à moins d'une demi-heure de voiture et constituent un bassin de vie important de près de 250 000 habitants. Ces trois pôles urbains génèrent une attractivité autant économique (notamment au niveau du secteur logistique) que résidentielle sur le territoire du Pays d'Issoudun.



source : PLUi de la CCPI
Attractivité résidentielle

Au sein du périmètre du Pays d'Issoudun, l'armature urbaine s'articule autour de plusieurs polarités :

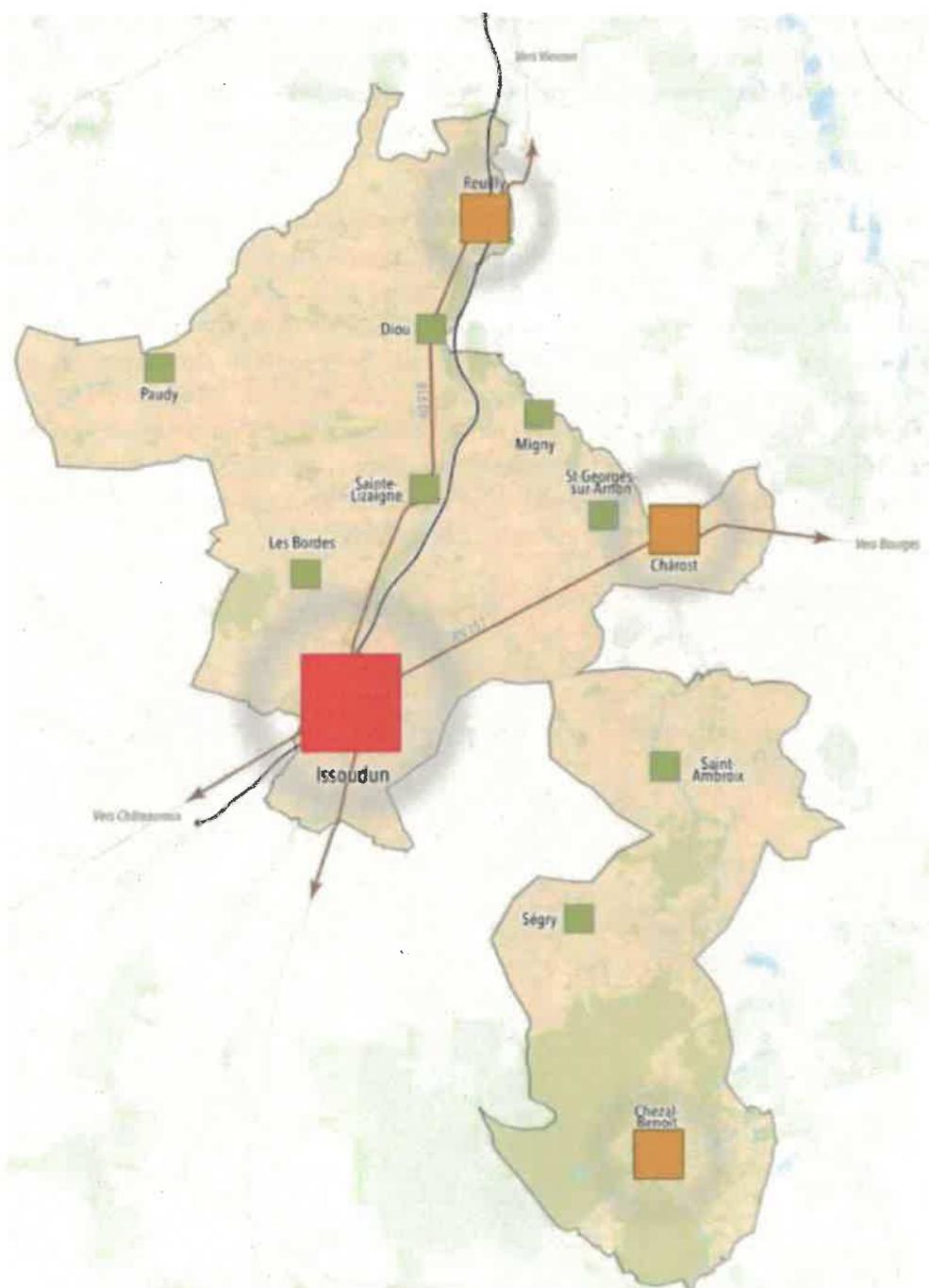
- **Un pôle urbain principal** représenté par la commune d'Issoudun (sous-préfecture du département de l'Indre). A l'échelle du Schéma Régional, d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Centre-Val de Loire, Issoudun est identifiée comme un pôle d'équilibre et de centralité à affirmer et à dynamiser pour favoriser un développement équilibré et complémentaire des territoires urbains comme ruraux. Cette commune accueille en 2018, près de 2/3 de la population territoriale (environ 11 700 habitants). Véritable cœur intercommunal, elle se situe au croisement des deux axes routiers structurants pour le territoire : la RN151 et la RD918. Ce pôle principal a vocation à centraliser l'offre économique et résidentielle du Pays d'Issoudun ;



Source : SRADDET de la Région Centre-Val de Loire – Projet spatial de l'armature urbaine

- **Trois pôles de proximité ruraux** (points d'articulation territoriale) avec les communes de Reuilly au nord, Chârost à l'est et Chezal-Benoît au sud qui réunissent environ 3 800 habitants soit près de 1/4 de la population. Ces communes permettent d'affirmer le territoire rural vivant de la CCPI et répondent à des besoins plus locaux en facilitant l'accessibilité aux besoins quotidiens des habitants ;
- Enfin, le reste du territoire est complété par **huit communes dont la dominante rurale** est plus marquée : Diou, Paudry, Sainte-Lizaigne, Saint-Georges-sur-Arnon, Migny, Saint-Ambroix, Sergy et Les Bordes.

Les liaisons qui s'opèrent entre le pôle urbain central et les pôles de proximité ruraux au nord (Chârost et Reully) permettent de mailler efficacement le territoire et de garantir un accès hiérarchisé aux services et équipements. La commune de Chezal-Benoît, troisième pôle de proximité dans l'armature territoriale, dispose d'une offre de services diversifiée. Néanmoins, son isolement par rapport aux principales infrastructures routières, entraîne des dynamiques plus faibles sur la partie sud du territoire (vieillesse, baisse progressive de la population...). Pour un territoire rural comme le Pays d'Issoudun, **le maintien d'une armature urbaine structurante constitue un enjeu majeur** notamment au regard des influences métropolitaines qui s'opèrent dans les territoires voisins et qui viennent parfois fragiliser les équilibres internes du territoire.

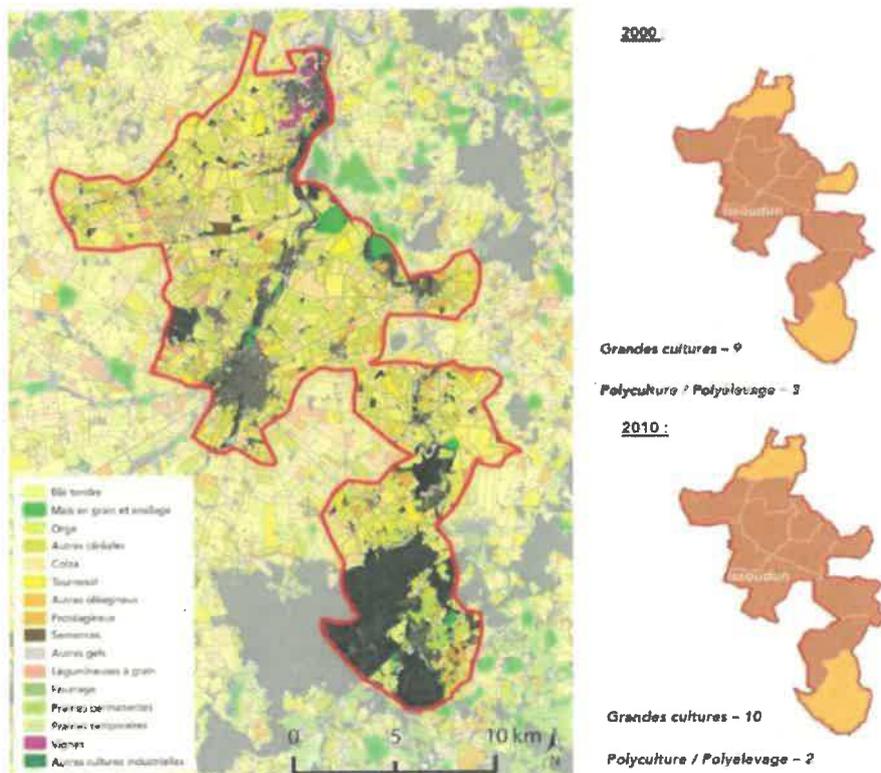


Source : PLUj approuvé - Armature urbaine de la CCPI

Un paysage rural marqué par les activités agricoles qui peut s'appuyer sur des richesses écologiques et patrimoniales remarquables

La région Centre Val de Loire se compose de pas moins de 32 régions agricoles aux potentiels variés. Cette mosaïque paysagère est en grande partie liée à la diversité géologique du territoire. Au cœur de la Champagne Berrichonne, à l'interface entre le paysage montagneux du Massif Central au sud et des paysages bocagers des Gâtines berrichonnes le long des vallées de l'Indre et du Cher au nord, le territoire du Pays d'Issoudun est **caractérisé par une richesse de motifs liés à sa situation géomorphologique**. Son identité s'appuie également sur ses qualités naturelles : de vastes plateaux agricoles (cultures céréalières) et des bourgs villageois authentiques, des franges cristallines boisées et bocagères du Massif Central, des coteaux viticoles aux portes de la vallée du Cher, et des boisements concentrés essentiellement dans les fonds de vallées (Théols, Arnon, Herbon...). Néanmoins, cette diversité paysagère, garante de la biodiversité, tend progressivement à s'uniformiser avec notamment la diminution de l'arbre sur les plateaux, la fermeture des vallées ou encore la dégradation des espaces bâtis.

L'occupation du sol est largement dominée par du foncier à vocation agricole. En effet, près de 78% du territoire sont occupés par des surfaces cultivées (24 381 ha de SAU). Pourtant l'agriculture ne représente que 3% de l'emploi total du territoire contre 6% à l'échelle de la région Centre Val de Loire. Les exploitations agricoles sont de moins en moins nombreuses sur le territoire (-1,5% depuis 2000) et leur production se spécialise progressivement vers les grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux). On observe également un vieillissement marqué des agriculteurs (plus de 1/4 âgés de plus de 50 ans en 2010). Ce constat implique de s'interroger sur la question du maintien des activités agricoles sur le territoire. L'activité agricole est intimement liée à la qualité du terroir, tant au regard de son impact sur le paysage qu'au regard de la valorisation des terroirs. Ainsi, la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun est riche de plusieurs appellations de qualité : l'AOP Valençay, l'AOP Selles-sur-Cher, l'AOC Reuilly et l'IGP Lentille du Berry.



Source : PLUi de la CCPI – Recensement parcellaire graphique en 2014

La majeure partie des terres arables de grande dimension sont utilisées pour des cultures diversifiées : **blé tendre, orge, colza ou encore tournesol**. L'ouest du territoire est constitué d'une maille parcellaire plus fine aux cultures diversifiées (blé tendre, légumineuses à grain, tournesol, oléo-protéagineux). Le Nord du territoire issoldunois est marqué, quant à lui, de manière plus sporadique à la fois par la présence **d'élevage caprins** essentiellement productrices de fromages (AOP « Valençay », « Selles-sur-Cher », « Chavignol ») et par le **paysage viticole** qui se concentre dans le Nord-Est du territoire (communes de Reuilly, Diou et Migny) dû à la présence de l'aire d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) du vin de Reuilly. Le maintien de ces filières (viticole et production fromagère) qui contribuent fortement à l'image du territoire, supposent de répondre aux besoins spécifiques liés à ces activités. Du fait de la présence d'un dense massif forestier sur les communes de Chezal-Benoît et Ségry, l'agriculture est moins représentée dans le Sud du territoire. La filière agricole du territoire issoldunois est également portée par la culture de la « **lentille verte du Berry** » avec plusieurs communes situées dans l'aire géographique de production de l'Indication Géographique Protégée (IGP). Cette culture, apparue durant les années 1950, connaît une forte croissance ces dernières années. Elle est rendue possible par la nature argilocalcaire des sols de la Champagne Berrichonne.

Même si les milieux de prairies sont peu représentés sur le territoire (moins de 5% de la SAU), ils constituent néanmoins des milieux riches en biodiversité et permettent le développement de l'élevage. Le devenir de ces pratiques peut être interrogé au regard des changements qui s'opèrent ces dernières années et qui impactent l'environnement (évolutions des pratiques culturales et d'élevage avec notamment l'utilisation d'intrants, du contexte mondial, des modes de consommation, du changement climatique, etc...). Afin d'exploiter le fort potentiel agronomique de la Champagne Berrichonne, il est important de pouvoir développer la filière agricole et la renouveler (la diversification des activités agricoles, le nouvel usage des bâtiments agricoles, la gestion de l'eau, la demande alimentaire avec la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial...) et d'accompagner ces pratiques dans le respect de l'environnement (façonnage des paysages emblématiques pour l'élevage, impact des bâtiments agricoles sur les vues, conversion à l'agriculture biologique, agriculture de conservation, etc.).

En-dehors de ses vastes plateaux agricoles, l'identité paysagère du Pays d'Issoudun s'appuie sur des paysages dont la richesse des motifs lui confère un cadre de vie de grande qualité : fonds de vallon, contreforts du Massif central, paysages bocagers des Gâtines berrichonnes... Elle propose également des espaces de qualité d'un point de vue de la biodiversité qu'il est important de préserver. Ces richesses écologiques et biologiques sont cependant peu représentées et très morcelées sur le territoire. Elles se concentrent principalement dans les vallées (Arnon et Théols). La trame verte et bleue (TVB) vient organiser ces espaces et repose sur deux éléments :

- **Un réseau hydrographique diversifié** incluant étangs, cours d'eau et milieux humides (trame bleue). On recense trois sites stratégiques où les enjeux sont importants sur le territoire : le cours d'eau de l'Arnon, qui par sa qualité écologique est recensé comme un réservoir de biodiversité ; les espaces forestiers parsemés d'étangs dans le secteur de Chezal-Benoît qui assurent une fonction de corridor écologique et les boisements humides situés dans les méandres de l'Arnon au nord de Chârost. Ces surfaces en eau subissent des pressions anthropiques dû à l'activité agricole (zone vulnérable aux nitrates). Le maintien de la qualité et de la quantité de la ressource en eau est un enjeu majeur tout comme la préservation des milieux humides (valeur écologique et environnementale) ;

- La trame verte se compose de **deux grands types de milieux** qui, le plus souvent, accompagnent le réseau hydrographique mais peuvent également ponctuer l'intérieur du territoire : **Les milieux fermés (boisements, îlots forestiers, haies bocagères et bosquets)** principalement présents dans le sud du territoire ainsi que dans les vallées de l'Arnon et de l'Herbon. La préservation et la reconstitution du maillage bocager doit participer au développement et à la promotion du cadre de vie bucolique et authentique du territoire du Pays d'Issoudun. **Les pelouses des coteaux calcaires, milieux ouverts** que l'on retrouve au sein d'espaces agricoles le long des vallons de l'Arnon et de la Théols. Ces espaces fragiles présentent un intérêt patrimonial biologique support de biodiversité.



Source : Berry Province – Le vignoble (a gauche) et les prairies de l'Arnon (a droite) à Reuilly



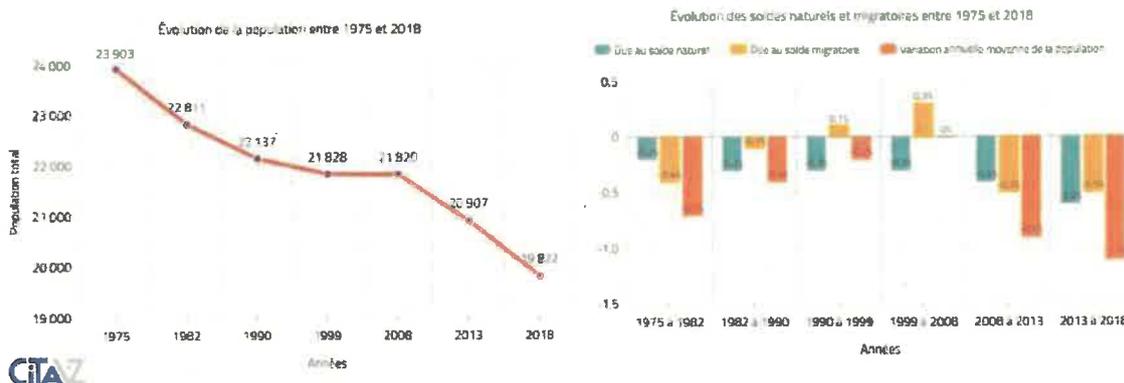
Source : Berry Province – Élevage caprin (a gauche) et le bois de la saboterie à Chezal-Benoit (à droite)

Aujourd'hui, ce capital patrimonial végétal est soumis à **des pressions anthropiques fortes** (intensification des pratiques agricoles, prélèvement dans les nappes phréatiques et pollutions relictuelles). La préservation et le renforcement de la variété des paysages qui s'incarnent sur le territoire du Pays d'Issoudun notamment avec la valorisation des paysages et du cadre de vie, la gestion des risques naturels et l'amélioration de la qualité des ressources constituent donc des enjeux importants de la politique portée par le Pays dans le cadre de l'aménagement et du réaménagement du territoire.

Du fait de sa situation géographique sur le plateau agricole de la Champagne berrichonne, le territoire est peut contraint par le relief ce qui permet aux activités et à l'urbanisation de se développer. Sous l'influence de trois polarité urbaines importantes (Châteauroux, Bourges et Vierzon), l'urbanisation sur le Pays d'Issoudun évolue rapidement et vient perturber les limites entre paysages naturels/agricoles et urbains (constructions isolées des noyaux historiques, entrées de villes, bourgs et villages modifiées par une urbanisation soit « au coup par coup » soit par un front urbain franc et impactant dans le paysage ouvert). Toutefois, le territoire a conservé des espaces authentiques et de proximité qui se révèlent aujourd'hui de réels atouts pour son développement. En s'appuyant sur ses qualités naturelles, paysagères et patrimoniales, le Pays d'Issoudun souhaite maîtriser les extensions des espaces bâtis dans les espaces agricoles et naturels et retrouver une certaine compacité dans les bourgs afin de les intégrer au mieux à la géographie locale. Il s'agit également de **s'appuyer sur ces paysages emblématiques** (vignobles, bocages, espaces agricoles), **vecteurs d'identité**, pour **renouer avec une attractivité et renforcer les aménités et qualité des paysages bâtis**.

Ces ressources, couplées au patrimoine bâti et culturel d'une grande richesse (patrimoine médiéval, religieux, rural et industriel), sont un véritable socle de l'identité locale de la Champagne berrichonne. Ils doivent concourir à **renouveler l'attractivité touristique** (constitution d'une destination de tourisme lent et d'itinérance de loisirs verts), **économique** (promotion d'éco activités, promotion de ses savoir-faire industriels et ruraux, développement d'une filière économique à fort potentiel d'emplois) **et résidentielle** (cadre de vie favorisant l'attractivité résidentielle) du Pays d'Issoudun tout en permettant de répondre aux défis environnementaux, climatiques et énergétiques. L'objectif consiste à préserver ses atouts naturels, paysagers et patrimoniaux tout en valorisant et en dynamisant ces espaces afin de faire du Pays un territoire résilient et une destination touristique reconnue.

Un territoire en déclin qui dispose cependant d'atouts considérables pour enclencher sa mutation vers une société inclusive et solidaire



Comme à l'échelle départementale et régionale, les dynamiques démographiques du Pays d'Issoudun présentent **une tendance négative**. Depuis 1975, le territoire connaît un **déclin démographique marqué** qui s'explique en premier lieu par un **solde naturel négatif** sur toute la période (vieillesse de sa population) aggravé, sauf sur la période 1990-2008, d'un solde migratoire négatif, avec un **départ plus marqué des ménages avec enfant(s)**. Le territoire perd des habitants au bénéfice des pôles urbains mais surtout des franges périurbaines de Châteauroux, et de Bourges (Issoudun et Diou perdent des habitants tandis que Paudy et Saint-Georges-sur-Arnon en gagnent). Ces influences extérieures constituent une concurrence et expliquent en partie la difficulté du territoire à renouveler sa population et à répondre aux enjeux liés au vieillissement. On observe également une paupérisation des habitants du territoire.

La répartition de la population et des classes d'âges sur le territoire est relativement inégale. Ces différences peuvent être corrélées à l'organisation spatiale du Pays d'Issoudun :

- **La frange Sud** du territoire (Chezal-Benoît, Ségry, Saint-Ambroix) connaît des évolutions négatives de sa population plus marquée comparativement aux autres communes de la Communauté de communes : population vieillissante (indices de jeunesse faibles) et un départ de population plus important ;
- **Les communes du centre** du territoire, organisées autour de la ville centre d'Issoudun, présentent des soldes migratoires négatifs mais moins marqués comparativement aux communes du Sud. Même si Issoudun présente un solde naturel négatif entre 2013 et 2018 (-0,86%), les communes en périphérie permettent un peu d'atténuer le vieillissement des populations dans ce secteur (Les Bordes : +0,20% ; Migny : 0,33% et Saint-Georges-sur-Arnon 0,07%). Ces trois communes concentrent une population plutôt jeune en lien avec le profil plus familial des ménages, contrairement à Issoudun qui présente un des plus mauvais taux de l'intercommunalité ;
- Enfin **le secteur Nord** (Reuilly, Diou et Paudy) arrive à renouveler sa population avec un solde naturel équilibré au niveau de ces trois communes. Ce secteur concentre une partie des populations « jeunes » même si ces classes d'âges se concentrent principalement dans le centre du territoire. Cette partie du Pays d'Issoudun est également touchée par un départ important de population en lien avec l'attractivité du pôle extérieur de la ville de Vierzon. Cette tendance est néanmoins à relativiser car la commune de Diou attire des nouveaux habitants sur la dernière période 2013-2018 avec un solde migratoire de +0,90%.

En ce qui concerne les inégalités sociales, le territoire de la CCPI présente les caractéristiques suivantes :

- Le Sud du territoire, capté par le bassin d'emploi de Bourges, possède des revenus médians par unité de consommation plus élevés (entre 21 480 et 25 130€/an) que dans le reste du territoire ;

- Le taux de pauvreté et de chômage est élevé de façon homogène sur l'ensemble du territoire (+ de 60% des foyers non imposables) même s'il touche particulièrement les communes d'Issoudun et de Chezal-Benoît (concentration de ménages modestes dans des logements plus accessibles). En revanche, les communes situées entre 2 pôles d'emplois présentent un taux d'activité particulièrement fort en lien avec la bi-activité des ménages ;
- Le territoire voit également évoluer ses classes sociales : recul de la part des ouvriers depuis 2009, au profit des employés, professions intermédiaires et cadres supérieurs. Cette évolution de catégories socio-professionnelles est plus forte comparativement aux agglomérations de Bourges et de Châteauroux, alors même que la population active résidente au sein de la CC du Pays d'Issoudun se caractérise par une proportion importante d'ouvriers (18%) en lien avec la forte spécialisation industrielle du territoire ;
- Le parc de logements sociaux est particulièrement concentré au sein de la commune d'Issoudun (90% des logements sociaux). Le nombre de logements sociaux est élevé (31%) comparativement aux territoires limitrophes mais demeure relativement ancien avec près de 60% du parc social construit avant 1990 ;
- Enfin, le territoire dans son ensemble présente des caractéristiques démographiques et d'habitat marquées par la ruralité.

Issoudun est un pôle constitutif du système urbain régional Châteauroux – Issoudun – Bourges. Les caractéristiques socioéconomiques montrent des situations similaires aux profils des pôles régionaux avec une forte diversité du parc de logements (collectifs, locatifs, petite taille, etc.), une perte d'attractivité des centres urbains, l'importance des ménages d'une personne et une plus forte représentation des classes d'âges les plus élevées. Comparativement aux territoires voisins, le Pays d'Issoudun se distingue par **une forte diversité de son offre résidentielle**. Le nombre de résidences principales de type appartement, principalement concentré à Issoudun, est important. Le parc de logement est composé de près de 33% de logements petits à moyens (inférieur ou égal à 3 pièces) et présente un taux élevé de locataires (43% de résidents locataires sur Issoudun dont 25% en HLM), ce qui permet de répondre aux différents parcours résidentiels. Néanmoins, les résidences principales sont également composées de **grands logements individuels (37% du parc de logement) qui ne sont pas adaptés aux différents parcours résidentiels et notamment aux besoins spécifiques d'une population de plus en plus âgée** (maison de retraite, EHPAD...). L'attractivité résidentielle affaiblie du territoire se retrouve dans la diminution de la dynamique de production de logements. En effet, le parc est en quasi-stagnation depuis 2009 et presque la moitié du parc résidentiel a été construit avant 1990 (les logements récents ne représentent que 16% du parc). Cette évolution est accentuée **par le nombre important de logements vacants (12,4%)** recensés dans le parc de logement en 2018 et notamment dans les centralités urbaines et villageoises.

Face à ces constats préoccupants, le territoire collabore avec l'État pour mettre en œuvre plusieurs dispositifs de requalification du parc de logement et de revitalisation des bourgs-centres :

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ;
- Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et Programme Action Cœur de Ville (ACV) à Issoudun ;
- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) engagé en 2021 ;
- Contrat de Ville et de Cohésion urbaine sur la période 2015-2022 visant les quartiers prioritaires d'Issoudun (Colombier, Nation et Bernardines) ;
- Convention Territoriale Globale signée avec la CAF pour la période 2021-2024.

La mise en œuvre de ces différents dispositifs permettra à terme d'envisager une approche globale des enjeux des centre-bourgs en traitant à la fois la question de la vacance mais également la revitalisation de l'offre économique, l'aménagement d'espaces publics attractifs, la desserte en transports en commun, le confort énergétique des logements construits après-guerre, etc.

On recense également plusieurs projets qui agissent en ce sens sur le territoire :

- partenariat avec l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction (OPHAC) de Reims pour la reconversion de bâtiments vacants comme l'ancien commissariat ;
- démolition et rénovation de l'entrée du boulevard Max Dormoy,
- reconversion d'une friche urbaine en maison des associations et espace intergénérationnel à Reuilly,
- création d'un bar-restaurant « 1000 cafés » à Ste-Lizaigne (lieu de vie au cœur du village – épicerie d'appoint, point relais colis et prêt de livres (mini bibliothèque)
- projet de rénovation et de requalification des derniers commerces en centre-bourg fixé pour 2026...

Il est donc primordial de réfléchir à la diversification du parc de logement tout en répondant aux objectifs de renouvellement urbain et de réhabilitation des logements vétustes. La faible dynamique démographique du territoire représente une réelle opportunité pour maîtriser le développement urbain et réduire l'artificialisation des sols afin de s'inscrire en cohérence avec les objectifs de la loi Climat & Résilience qui porte notamment le principe du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).



Logement social de type collectif



Cellule commerciale vide dans le centre d'Issoudun



Bâtiment dégradé dans le centre-ville d'Issoudun



Logement ancien à vendre

La diversité des contextes et des enjeux que l'on peut observer sur le territoire constitue aussi la base de réflexions portées **sur la complémentarité territoriale**. Ainsi, le Pays d'Issoudun agit pour le développement d'une circularité des projets **dans le contexte de l'urgence climatique et environnementale** : la diversification de l'activité agricole permettra par exemple d'interroger les filières alimentaires notamment à travers l'élaboration d'un **Plan Alimentaire Territorial (PAT)** transversal mais aussi de réfléchir la multifonctionnalité des espaces productifs de façon plus large sur le territoire. Le développement territorial doit s'engager de manière à répondre à la perspective d'une neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, la CCPI peut miser sur les potentialités de production d'énergie renouvelable pour engager une transition créatrice de richesses pour le territoire (la biomasse, le photovoltaïque sur le bâti, la géothermie, etc.). Le territoire présente en outre une production d'énergie renouvelable de près de 100 MW.

Contrairement à l'attractivité résidentielle affaiblie que connaît le territoire, l'offre en équipements du Pays d'Issoudun montre un niveau important et diversifié. Ce niveau d'équipement est tout à fait comparable à celui présent sur les agglomérations de Châteauroux et Bourges et contribue à la qualité de vie et au rayonnement d'Issoudun. La ville d'Issoudun qui concentre la plupart des équipements, dispose d'une offre exceptionnelle pour une ville de 12 500 habitants avec des équipements :

- Culturels : centre des congrès « Champs Élysées », musée de l'Hospice Saint-Roch, Palais des Congrès et Sports d'Issoudun (PEPSI), Cité des Métiers d'arts, Pôle Images Arts et Formations (PIAF), etc. ;
- Éducatifs : contrat avec la CAF pour la petite enfance avec la mise en place d'un plan de petite enfance, écoles de qualité... ;
- De formation : IUT de l'Indre, centre de formation des aides soignants, GRETA, Les Formations d'Issoudun (LFI), 2 lycées polyvalents, formation aux métiers de la musique ;
- Sportifs : patinoire, terrain de football, piscine à vague.

Les équipements de la CCPI sont accessibles depuis l'ensemble des communes membres grâce au réseau de Transport Intercommunal Gratuit Rural (TIGR) qui couvre le territoire. Cette **offre très importante de services à la population** permet de lutter contre les disparités sociales qui s'expriment sur le territoire. Le domaine de la vie associative et de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est aussi très développé et contribue à la cohésion sociale et territoriale.

La formation, tout comme l'offre de santé, constituent des axes forts de la politique de développement local du territoire surtout dans une intercommunalité vieillissante comme le Pays d'Issoudun. Afin de répondre à l'enjeu d'accompagnement des personnes âgées, le territoire peut s'appuyer notamment sur l'Hôpital de la Tour Blanche dont le rayonnement s'étend sur le nord de l'Indre (77% des hospitalisations) et sur le Cher (19%) qui dispose notamment d'un centre de rééducation fonctionnelle, référence régionale en la matière. Il s'agit du premier centre hospitalier identifié à l'échelle de la région dans le Contrat Local Santé (CLS). Cette infrastructure est en plein développement avec l'installation de 3 dentistes ces 6 derniers mois ou encore d'une sage-femme libérale en complément du centre périnatal. Cette offre de soins est complétée par un réseau de structures d'accompagnement des personnes âgées s'appuyant sur un service gériatrique et de cinq EHPAD (4 à Issoudun et 1 à Chezal-Benoît). Le territoire fait toutefois face à un **phénomène de désertification médicale et de polarisation des équipements de santé** (la région dans son ensemble et le département de l'Indre en particulier voient leur démographie médicale fortement chuter ces dernières années). Afin d'apporter une réponse à ce constat, on note plusieurs projets porteurs sur le territoire destinés à faciliter l'accessibilité à la santé : aménagement d'une blanchisserie pour l'hôpital d'Issoudun porté par la commune (ancienne friche commerciale) ou encore travaux d'aménagement d'une friche urbaine en maison médicale à Charost.



Source : Mairie d'Issoudun Centre Hospitalier de la Tour Blanche



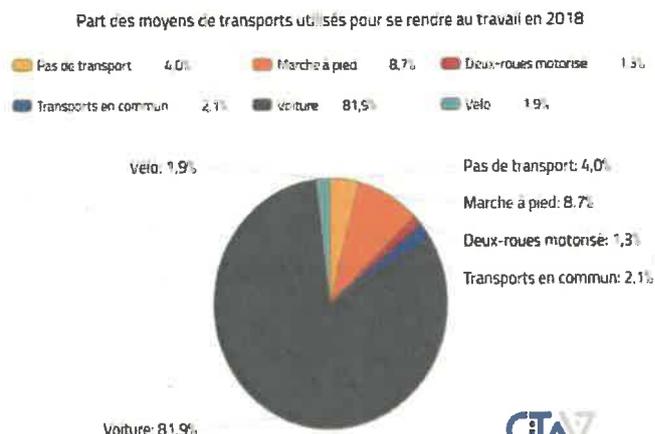
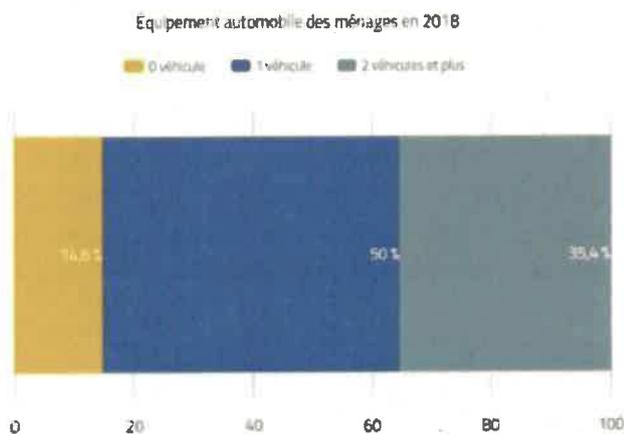
Source : Berry Province Centre des congrès Champs Élysées

La situation géographique du Pays d'Issoudun à l'écart des grands pôles urbains, lui impose de répondre à **des enjeux d'accessibilité aux services, commerces et équipements** surtout pour les personnes âgées ou n'ayant pas de véhicule personnel (16% des ménages). L'objectif est donc d'adapter ses mobilités en développant des moyens de déplacements dans le respect des logiques économiques, écologiques et sociales (prix du carburant, précarité des ménages, déplacements carbonés, santé publique et climat, accès aux services et équipements du territoire). Service d'intérêt général, particulièrement utile pour les populations captives, le transport collectif existant (ligne C du réseau Rémi, ligne de cars TER Vierzon-Châteauroux, ligne Bourges-Châteauroux, le TIG réseau de bus desservant les quartiers d'Issoudun, le TIGR accès à Issoudun depuis toutes les communes du territoire, la ligne Intercités reliant Paris Austerlitz à Toulouse, les 3 gares TER à Reuilly, Sainte-Lizaigne et Issoudun) doit être valorisé afin de faciliter les mobilités internes et externes.

En complémentarité de cette offre structurante, il s'agit de promouvoir les mobilités locales par le développement d'autres moyens de déplacement :

- action départementale en faveur du covoiturage,
- développement de la mobilité électrique (installation de bornes de recharges) en cours au niveau départemental avec les Syndicats Départementaux de l'Energie,
- politique cyclable portée par le Plan de Déplacements Urbains avec l'existence d'un schéma d'aménagement cyclable pour assurer un accès sécurisé au centre-ville d'Issoudun et ses principaux équipements,
- aménagement des espaces publics dans les centres des bourgs afin d'améliorer la marche à pied.

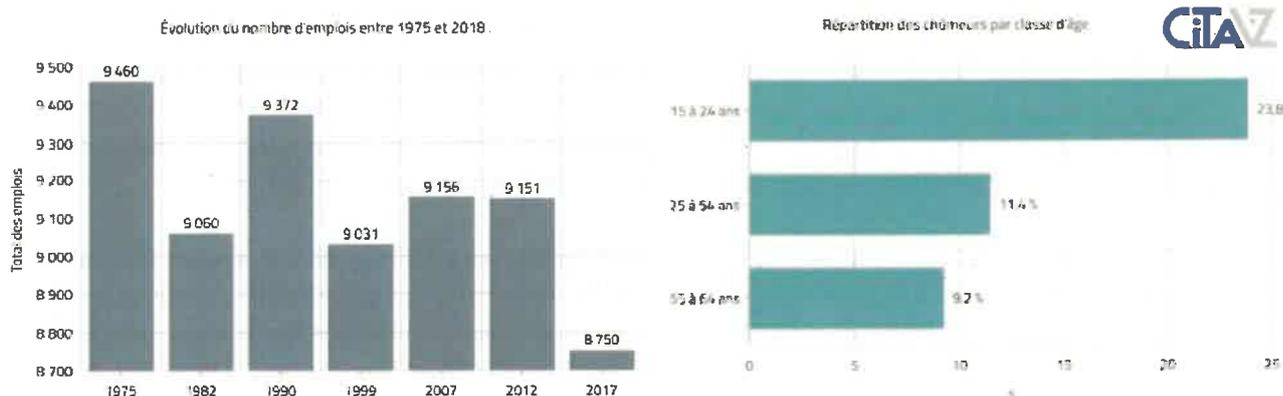
La promotion des modes doux se traduit notamment par plusieurs projets en cours ou à venir sur le territoire : étude mobilité piste cyclable Saint-Georges / Charost, travaux de sécurisation de la traversée de centre-bourg les Bordes avec la création de cheminements doux l'aménagement de zones de rencontre ou encore de trottoirs PMR.



Le Pays d'Issoudun peut également s'appuyer sur un **maillage routier efficace et structurant qui s'organise autour de la RN151**, reliant Auxerre à Châteauroux et sur une desserte locale par les RD16, 918, 34 et 9. L'aménagement d'une aire de co-voiturage à Charost, le long de la RN151, permettra de favoriser les initiatives d'autopartage. La mutualisation des espaces de stationnement, de rabattement des modes doux ou transports en commun et de services complémentaires doit permettre de faciliter les mobilités en lien avec les pôles d'emplois voisins (Bourges, Châteauroux, Vierzon, Vatan, etc.).

Un pôle d'emplois fort et résilient qui porte le Pays d'Issoudun mais de nouvelles dynamiques au niveau de l'emploi local à enclencher

Implanté entre les agglomérations de Châteauroux, de Bourges et dans une moindre mesure de Vierzon, Issoudun est un pôle d'emplois qui s'appuie sur un espace plus large que le seul territoire communautaire pour fonctionner. Il bénéficie de sa propre zone d'emploi, ce qui signifie que les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois. Néanmoins, cette offre d'emploi est très localisée, 80% des emplois et 50% des actifs occupés travaillant dans la seule ville d'Issoudun. L'attractivité économique du territoire repose également sur la proximité des grands pôles voisins qui permet à la population d'accéder à un marché de l'emploi plus diversifié. Ainsi le Pays d'Issoudun dispose d'une localisation stratégique pour les ménages biactifs, dont l'un des deux travaille dans un autre pôle d'emplois facilement accessible en voiture (moins de 40 minutes).



Bien que la CCPI connaisse, comme de nombreux territoires en France, un phénomène relatif de tertiariation, son activité économique repose principalement sur l'activité productive, tant agricole qu'industrielle. Territoire d'Industrie (contrat Territoires d'industrie Issoudun-Châteauroux pour la période 2019-2022), le Pays d'Issoudun est l'un des 10 premiers bassins d'industrie en France. L'économie issoldunoise s'appuie sur les activités traditionnellement présentes historiquement dans le Sud Centre-Val de Loire, qui représentent une opportunité de développement (fabrication textile et industrie du cuir, transport et logistique, fabrication de machines et de produits industriels de précision). Ces filières économiques d'excellence regroupent les fleurons industriels et grands employeurs du territoire : Ateliers Louis Vuitton, Zodiac Aerospace, Compagnie Européenne de la chaussure. Les activités productives, l'industrie principalement, sont surreprésentées (29% de l'emploi total) et ont permis d'amortir les effets du repli démographique qui ont entraîné la déprise des activités de services marchands.

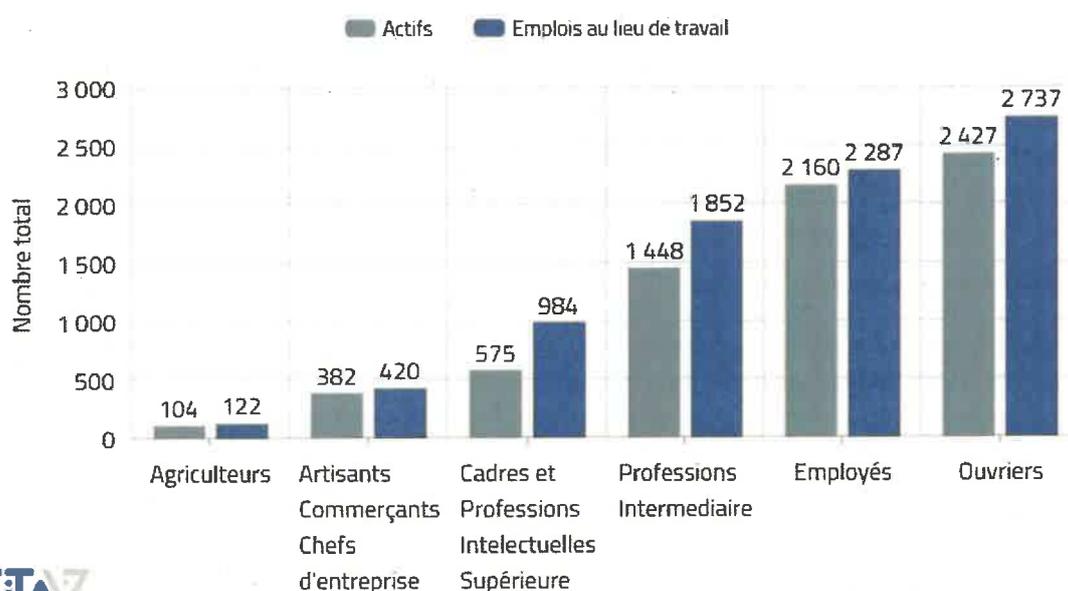
Ces dernières années, le territoire accuse en effet une lourde perte d'emplois avec la fermeture du dépôt logistique de la Halle (-300 emplois) qui s'ajoute à la suppression d'environ 700 postes du groupe Safran, premier employeur départemental et fabricant mondial de sièges d'avion. Au total, le territoire a perdu environ 1 000 emplois depuis le mois de juin 2020. L'enjeu est donc à la fois de pérenniser tout en améliorant la répartition de ces activités. Pour pérenniser le tissu économique local isolé ou implanté dans des secteurs dédiés (comme les grands employeurs du territoire), l'affirmation d'un territoire de vie attractif pour une population diversifiée représente un enjeu majeur pour l'avenir de Pays d'Issoudun. En effet, alors qu'il offre des aménités urbaines rares et structurantes, l'importance de l'action publique locale en faveur des équipements est un véritable atout mais ne suffit pas à affirmer le territoire comme un lieu de vie.

L'emploi lié aux activités agricoles et artisanales (3% des emplois) est moins représenté comparativement au taux que l'on observe à l'échelle des départements (6% de l'emploi dans l'Indre et le Cher). Ceci s'explique par les spécificités culturelles de la Champagne berrichonne (la mécanisation des procédés, l'agrandissement des parcelles cultivées, spécialisation dans les grandes cultures et les oléo-protéagineux) qui demandent moins de main d'œuvre. Afin d'accompagner les exploitants dans la transition écologique, la CC du Pays d'Issoudun s'est engagée dans un **Plan Alimentaire Territorial (PAT)** qui permettrait de soutenir le (re)développement d'une culture vivrière sur le territoire, de structurer des filières et circuits de distribution de proximité et d'encourager une économie de petites unités agroalimentaires.

Malgré tout le développement économique par la création de nouveaux établissements industriels ne saurait suffire pour pérenniser le positionnement du Pays comme pôle économique intermédiaire et spécifique du Sud Centre-Val de Loire. Néanmoins, il existe des marges de manœuvre pour redynamiser l'emploi local. En effet, le Pays d'Issoudun dispose d'un potentiel de création d'emplois en lien avec la reprise démographique, tant en termes de services marchands (répondre aux besoins des usagers locaux) qu'en termes de vivier de main d'œuvre nécessaire à l'accroissement des activités des entreprises. L'activité tertiaire spécifique au territoire (enseignement avec le PIAF et l'IUT de l'Indre, la santé humaine avec le centre hospitalier de la Tour Blanche et un centre pour polyhandicapés) représente la moitié des emplois du Pays d'Issoudun (54%), mais reste encore trop faible au regard des autres territoires (69% dans la CA de Bourges et plus de 64% en région).

Il convient donc d'interroger la capacité du Pays d'Issoudun à faire progresser son offre en services marchands et non marchands en lien avec la recherche d'une attractivité résidentielle accrue. Le potentiel qui se dégage de la filière touristique à travers une valorisation transversale des ressources locales associant, la qualité des espaces et des patrimoines, les terroirs, les savoir-faire et l'innovation dans la production, et les modes de vie représente une ressource d'emplois encore trop peu exploitée.

Comparaison de la répartition des actifs par CSP par rapport aux emplois au lieu de travail par CSP



En parallèle à cette économie, il est important de noter que le Pays d'Issoudun possède une gamme de formations très liée au tissu économique Local. **La qualification des actifs est donc adaptée aux emplois** qui leur sont proposés sur le bassin de vie local. La commune d'Issoudun concentre les établissements secondaires (3 collèges, 2 lycées, 1 lycée professionnel, 1 centre AFPA et 1 IUT-Antenne d'Orléans). Un internat et une résidence universitaire offrent la possibilité aux étudiants et lycéens de loger sur place. La CCPI propose des formations en lien avec les domaines de la maroquinerie (Lycée Alembert avec des alternances possibles dans les établissements d'excellence locaux), le monde automobile (secteur de la métallurgie et de la mécanique), le transport et logistique (entrepôt en lien avec la spécialité économique et le positionnement géographique stratégique du territoire), et la santé (centre de formation des aides-soignants en lien avec l'hôpital de la Tour Blanche). Depuis 1989, Issoudun est reconnue dans le milieu professionnel français pour sa formation de « *Manager du Monde de la Musique* ». Sous sa nouvelle appellation, « *Les Formations d'Issoudun* », elle propose des formations aux métiers d'assistant de production, de régisseur de production, de technicien backliner et des stages courts. Depuis 2006, le Pôle Images Arts et Formation (PIAF) s'est installé à Issoudun et accueille un ensemble d'acteurs en lien avec le monde des médias, de la création audiovisuelle et de l'image. En parallèle, le Pays dispose d'une mission locale très performante qui couvre le territoire intercommunal ainsi que deux autres communautés de communes et favorise ainsi l'insertion des jeunes dans le monde professionnel.

Ainsi, le tissu économique du Pays d'Issoudun fonctionne grâce à une main d'œuvre locale qui se forme en fonction des besoins territoriaux. Face aux postes de contremaîtres, agents de maîtrise, ouvriers qualifiés ou non, techniciens, il dispose d'une population de professions intermédiaires, d'ouvriers et d'employés, et d'un niveau de qualification adapté (Brevet, CAP/BEP). Toutefois, ces besoins de main d'œuvre évoluent dans le temps. De nouvelles fonctions économiques émergent en parallèle des postes traditionnels avec de nouveaux besoins de main d'œuvre correspondant : augmentation des emplois en conception / recherche (+125), et des postes d'encadrement dans les fonctions rares (gestion, R&D, commerce inter-entreprises, +226 emplois). Ces nouvelles fonctions mobilisent une population diplômée (cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires) plus rare sur le Pays d'Issoudun (seulement 15% de la population dans ces deux catégories), ce qui entraîne l'obligation de mobiliser des actifs résidant dans les territoires voisins (Châteauroux, Bourges) pour répondre à la demande, augmentant ainsi les déplacements pendulaires.

La Communauté de Communes du Pays d'Issoudun bénéficie de la visibilité de la marque Berry province et de ses actions de communication d'envergure nationale.

L'offre touristique locale valorise tous les patrimoines du territoire communautaire :

- Patrimoine culturel et historique (exemple : Musée de l'Hospice Saint-Roch gratuit et labellisé Musée de France - 23 000 visiteurs en 2016) ;
- Patrimoine gastronomique, avec les productions de qualité reconnues : IGP Lentilles du Berry, Truffes du Berry, AOC Reuilly, Musée de la vigne et du vin, AOP Valençay fromage, AOP Selles-sur-Cher) ;
- Vie culturelle et manifestations : festival des arts de rue, concerts, manifestations culturelles thématiques et locales...



La capacité d'hébergement touristique du territoire est assez diversifiée en termes de type d'offre (hôtellerie traditionnelle, hébergement insolite, gîtes, camping) ou de niveau de gamme (du routard au 4 étoiles) et présente une grande capacité d'accueil (227 chambres et emplacements camping). Néanmoins, elle est assez localisée, concentrée dans les communes d'Issoudun et de Reuilly.

La richesse paysagère du Pays lui permet de mettre en place un « *tourisme vert* » porté par un réseau d'itinéraires de randonnées piétonnes (GR, étape de Saint-Jacques de Compostelle, parcours de promenade) et proposant des activités de plein air et de nature, la découverte de son patrimoine ou de sa gastronomie... La communauté de communes du Pays d'Issoudun jouit également d'un patrimoine architectural et urbain très riche (reconnu ou non reconnu) qui raconte l'histoire de ce territoire : patrimoine médiéval et rural (économie agricole basée sur un système féodal, fermes et maisons rurales, maisons de bourgs et architecture vernaculaire, bâtiments d'exception), patrimoine industriel des berges de l'Arnon et de la Théols (diversification des activités au cours du temps, relation à l'eau et système hydraulique), patrimoine lié à l'eau (ouvrages d'art de franchissements, lavoirs), patrimoine religieux (clochers, clavares)... On dénombre pas moins de 21 monuments classés/inscrits, dont 11 dans la seule ville d'Issoudun.

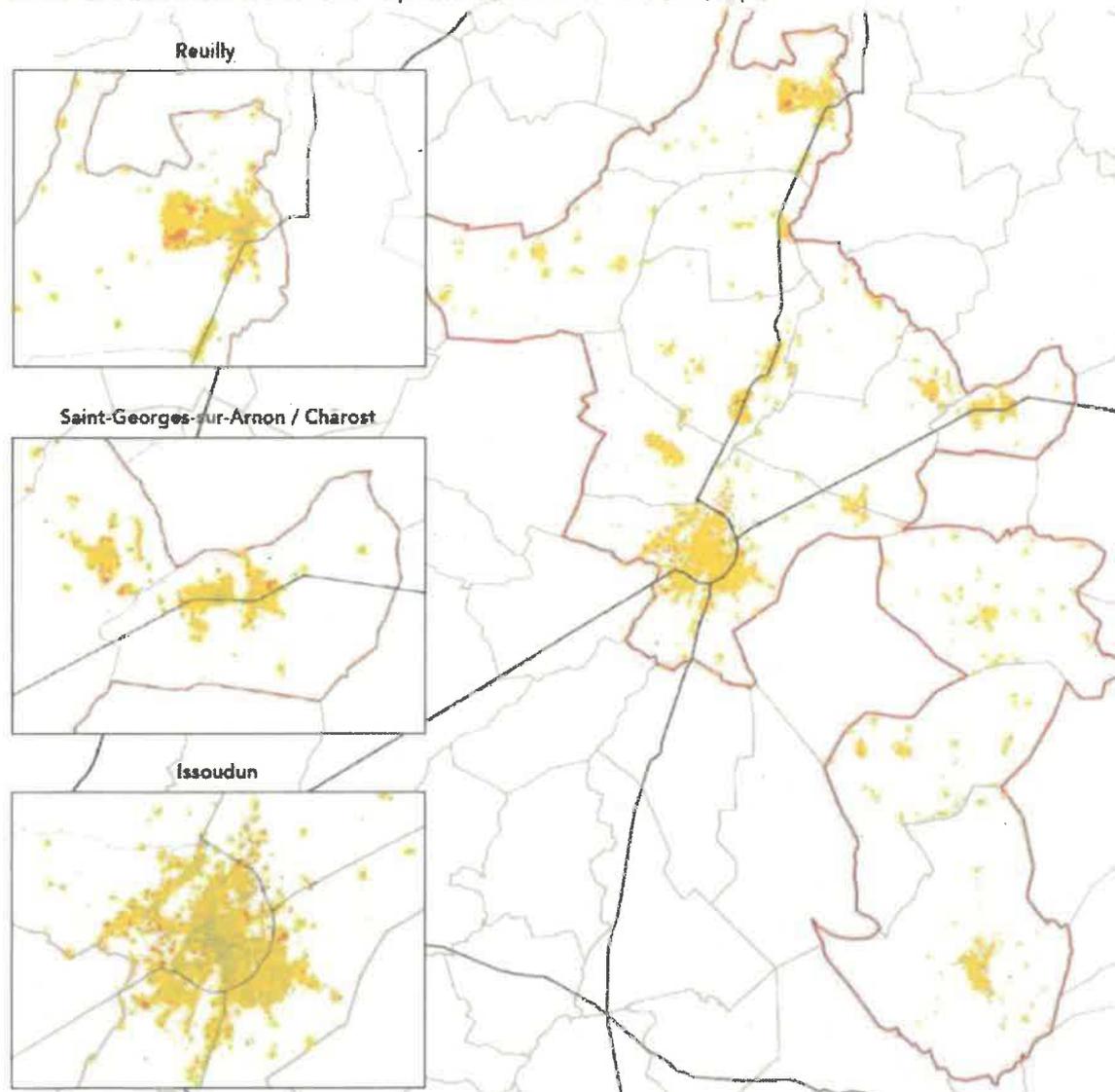


Source : Berry province – La tour blanche à Issoudun (à gauche) et le lavoir de Diou (à droite)

L'enjeu est de préserver ces éléments de patrimoine et les valoriser dans leurs liens avec le territoire d'inscription. Chaque élément qui disparaît contribue en effet au déséquilibre d'un paysage ou d'un ensemble urbain ou paysager. D'un point de vue architectural, l'objectif est de veiller à ne pas banaliser le patrimoine vernaculaire par l'apparition de bâtis trop standardisés. La valorisation des paysages et du patrimoine du territoire, y compris immatériel (biodiversité domestique, gastronomie, traditions musicales et folkloriques berrichonnes) et le développement des métiers d'art (maroquinerie), représentent également une opportunité pour le développement d'un tourisme de rayonnement régional et national, et d'une filière économique liée qui permettra la création d'emplois sur le territoire. Plusieurs projets en cours ou projetés sur le territoire s'inscrivent dans ce sens : rénovation de l'église romane à Sainte-Lizaigne des XI^{ème} et XII^{ème} siècle pour l'accueil d'évènements culturels, de l'ancien lavoir de la commune de Migny, création de cheminement touristique et culturel autour des sites culturels de la ville, aménagement des réserves du musée, création d'une halle au bord de la rivière l'Arnon à Migny (lieu culturel, associatif et sportif).

Territoire peu contraint par le relief, le Pays d'Issoudun s'est fortement urbanisé ces dernières années, ce qui a eu pour conséquence de modifier notablement le paysage et le cadre de vie. Entre 2006 et 2016, l'urbanisation du territoire de la communauté de communes du Pays d'Issoudun s'est étendue de 106,5ha, soit une consommation de 10,6ha par an. Cette augmentation représente une augmentation de 7,2% de l'urbanisation de 2006. Les zones d'extension urbaine ont principalement évolué sur les franges des grands bourgs (Issoudun et Reuilly) mais également le long des RD918 à Sainte-Lizaigne et RN151 à Chârost qui voient les secteurs pavillonnaires accueillir de nouvelles constructions.

Evolution de la tache urbaine de 2006 à 2016 – exploitation des données BD TOPO (IGN ; atopia)



Source : PLUi du Pays d'Issoudun – Bilan Foncier de 2006 à 2016

Afin de répondre à ce phénomène, le territoire porte aujourd'hui **une politique forte de sobriété en ce qui concerne le phénomène de l'étalement urbain et le développement des énergies renouvelables**. Ces objectifs passent notamment par un travail sur les formes bâties et les types d'habitat existant au cœur même des villages (lutte contre la vacance, réhabilitation-mutation des anciennes demeures ou corps de fermes, promotion de formes urbaines plus denses, mutualisation des espaces de jardins, garages, stationnement, renforcement des performances énergétiques du bâti existant et aménagement de réseaux de chaleur, végétalisation des cours d'école, création de micro-forêts, amélioration du taux de végétalisation).

Le développement du territoire s'envisage dans le cadre d'une gestion durable et raisonnée des ressources environnementales et de la préservation de leurs équilibres. Afin d'accroître la qualité du cadre de vie des habitants, actuels ou à venir, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUI du Pays d'Issoudun met en avant la nécessité d'assurer l'équilibre entre ruralité et urbanité en adoptant une consommation de l'espace modérée. La commune d'Issoudun est caractérisée par plusieurs friches bâties industrielles et artisanales. Le PADD a pour objectif de « réinvestir et mobiliser ces friches pour favoriser le recyclage foncier et réduire la consommation foncière des espaces agricoles et naturels » : réinvestissement des espaces centraux à Chârost, requalification de la friche judiciaire à Issoudun, reprise des bâtiments de la Halle représentant 5 à 6ha, etc.

Le développement des pôles d'articulation participe également de la maîtrise de la consommation d'espaces naturels et agricoles en engageant des opérations de renouvellement urbain et en optimisant prioritairement leurs espaces déjà bâtis. Le territoire de la CCPI, à travers ses objectifs de programmation résidentielle, s'inscrit en cohérence avec la loi Climat & Résilience, promulguée en août 2021. En recherchant **une efficacité foncière** et en **contenant ses besoins fonciers résidentiels** à horizon 2030, le territoire répond aux enjeux de préservation de l'économie agricole, de fonctionnalité écologique des milieux, de protection et de valorisation des paysages (+/- 35ha sont mobilisables en extension pour la réalisation de nouveaux logements avec une densité moyenne de 10 logements / ha).

Malgré l'absence d'un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) sur le territoire, le Pays d'Issoudun porte une **politique énergétique ancienne, volontariste et innovante**. Il fait partie des premiers territoires à avoir créé une Société d'Économie Mixte (SEM) d'énergie renouvelable. Les nombreux projets portés par la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun traduisent également tout l'engagement du territoire vers la transition écologique et le développement durable. En effet, ce territoire multiple et attractif, mise sur un développement renouvelé et maîtrisé conciliant l'équilibre ville/campagne, et respectant l'identité de sa composante rurale. En intégrant la transition énergétique, les ressources et la biodiversité dans son projet territorial, le Pays d'Issoudun compte conforter sa haute qualité de vie et son excellence environnementale. Pour cela, il mise sur les potentialités de production d'énergie renouvelable pour engager une transition créatrice de richesses.



Source : France Bleu – Centrale solaire thermique inaugurée à la malterie d'Issoudun

En outre, le territoire dispose déjà d'une production d'énergie renouvelable de près de 100 MW qui pourrait être augmentée, le territoire disposant de bonnes potentialités de développement, notamment de la biomasse, du solaire et de l'éolien. Les projets en lien avec la transition énergétique et écologique sont nombreux : rénovation énergétique du parc d'éclairage public de la CCPI, acquisition de pompe à chaleur (PAC) pour différents bâtiments publics (école des Bordes, halle des sports de Reuilly, groupe scolaire de Charost...), rénovation et extension de la cantine scolaire des Bordes (PAT : lutte contre le gaspillage alimentaire, repas respectueux de l'environnement et agriculture locale et raisonnée, réseau d'approvisionnement en circuit-court), transformation d'une friche industrielle en lieu de ressourcerie à Chezal-Benoît. L'objectif est donc **de promouvoir les énergies renouvelables** au cœur de la CCPI **en lien avec les filières locales existantes et les potentiels de productions à venir**, bien que cela implique nécessairement d'identifier l'impact que ce type de projets peut avoir, notamment sur le paysage. La diversification du mix énergétique permettrait **d'affirmer l'engagement dans la transition énergétique** d'un territoire encore relativement dépendant des énergies fossiles.

Le Pays d'Issoudun bénéficie enfin de dispositifs pour anticiper les risques liés au changement climatique et les risques naturels et limiter leur impact croissant sur le cadre de vie des habitants et sur l'attractivité du territoire. Les communes de la CCPI sont concernées par plusieurs risques majeurs sur leur territoire (risque de tempête, risque sismique faible, risque de sécheresse et risque inondation). En effet, sur les 12 communes de la CCPI, 9 sont concernées par des risques d'inondation (PPRI sur les vallées de l'Arnon et de la Théols). Le territoire notamment à préserver des conditions de vie saines et sûres (prise en compte des documents de prévention des risques naturels, désimperméabilisation des sols, généraliser les méthodes d'éco-urbanisme...).

Analyse des forces et faiblesses du territoire

Thématique	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>Organisation spatiale</p>	<p>Issoudun constitue un pôle constitutif du système urbain régional Châteauroux – Issoudun – Bourges.</p> <p>Une organisation spatiale bien structurée et un territoire avec des caractéristiques diversifiées. Un territoire peu étendu (12 communes) permettant de se concentrer sur les enjeux de chacun.</p> <p>Une concentration de la population au sein des polarités du territoire qui permettent d'organiser la répartition des équipements, services et commerces.</p>	<p>Un isolement relatif du territoire des grands pôles urbains.</p> <p>Des disparités sociales, économiques et de peuplement entre les différents secteurs du territoire (Nord, Centre et Sud).</p> <p>Une paupérisation et un vieillissement progressif et continu de la population. De nombreux ménages constitués d'une seule personne.</p>	<p>L'attractivité générée par les espaces limitrophes (Bourges, Châteauroux, Vierzon...).</p> <p>Les dispositifs de requalification et de revitalisation des polarités qui permettent de renforcer l'armature territoriale et l'attractivité du territoire.</p> <p>Le développement des complémentarités territoriales et des logiques circulaires.</p>	<p>La concurrence des espaces limitrophes, en particulier des aires d'influence aux alentours.</p> <p>L'uniformisation progressive des différents espaces qui composent le territoire et font sa richesse (standardisation du tissu bâti du Pays d'Issoudun).</p>
<p>Cadre de vie et habitat</p>	<p>Une forte diversité du parc de logements (collectifs, individuels, locatifs, accession, taille, etc.)</p> <p>Un cadre de vie de qualité, sur un territoire dominé par des espaces naturels, agricoles et forestiers. Des entités paysagères variées et qualitatives.</p> <p>Un patrimoine remarquable et vernaculaire, naturel et bâti, qui renforce la qualité du cadre de vie des populations locales.</p> <p>Une offre d'équipements de qualité, bien que fortement concentrée au sein du pôle urbain.</p>	<p>Un parc de logement qui ne permet pas de répondre à tous les parcours résidentiels des habitants.</p> <p>Une perte d'attractivité des centres bourgs et centres villageois.</p> <p>Une attractivité résidentielle affaiblie qui se retrouve dans la diminution de la dynamique de production de logements et qui accentue des phénomènes de vacance dans les bourgs et villages.</p> <p>Des problématiques variées relatives au logement : taille des logements, vacance et ancienneté des logements et des enjeux de rénovation énergétique.</p> <p>Une désertification médicale et une polarisation des équipements de santé.</p>	<p>Les dispositifs de requalification de l'habitat et de revitalisation des centres-villes (Action Cœur de Ville, OPAH-RU, etc.).</p> <p>Des dispositifs qui permettent de réfléchir l'aménagement du territoire et de participer à la préservation de la variété et de la qualité des paysages en limitant la consommation foncière (loi Climat & Résilience et objectif ZAN).</p> <p>Des actions de préservation du cadre de vie par la connaissance et la prise en charge des risques naturels et climatiques.</p> <p>Un niveau d'offre en équipements important et diversifié.</p>	<p>La concurrence des espaces limitrophes, notamment des aires d'influence des villes de Châteauroux, Bourges, Vierzon qui attirent de plus en plus de populations extérieures.</p> <p>Un territoire concerné par des risques aussi bien naturels que technologiques (domaine industriel et routier).</p> <p>Des enjeux autour de l'artificialisation des sols ainsi que sur la fermeture des paysages (consommation des espaces naturels agricoles et forestiers importante ces dernières années).</p>

Thématique	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Tourisme, patrimoine bâti et paysager, culture	<p>Des équipements culturels nombreux et de qualité, bien que très localisés.</p> <p>Capitale du Berry, Issoudun témoigne d'un patrimoine urbain et paysager remarquable. Une identité de territoire authentique vectrice d'attractivité.</p> <p>Une promotion touristique bénéficiant d'une bonne visibilité de la marque Berry province et pouvant s'appuyer sur un patrimoine diversifié.</p> <p>Une offre d'hébergement hôtelière suffisante et diversifiée.</p>	<p>La diversité du paysage rural tend à s'uniformiser et perdre de sa diversité : diminution de l'arbre sur les plateaux, fermeture des vallées, dégradation de la qualité des espaces bâtis, etc.</p> <p>Un territoire peu contraint par le relief ce qui permet aux activités et à l'urbanisation de se développer et perturbe les limites entre paysages agrinaturels et paysages urbains.</p>	<p>Un territoire bien localisé et pouvant s'appuyer sur des infrastructures routières et ferroviaires structurantes (RN151, RD918, proximité A20 et A71, gare SNCF, etc.)</p> <p>De grands espaces propices au développement des infrastructures de « tourisme vert » : GR, étape de Saint-Jacques de Compostelle, parcours de promenade...</p> <p>Un marché français et européen à la recherche de destinations grand air et authentique.</p> <p>Berry Province, une marque qui met en place des actions d'envergure nationale (Musée de l'hospice Saint-Roch, IGP Lentilles du Berry, Musée de la vigne et du vin, festivals des arts de rue...)</p>	<p>La concurrence de territoires structurés (Châteauroux, Bourges, Vierzon) situés à 2-3 heures de Paris par l'autoroute et des grandes entités touristiques régionales (Val de Loire, Brenne, Massif Central, Sancerre...).</p>
Économie et emploi	<p>Une offre d'emploi concentrée sur les pôles urbains. Issoudun constitue un pôle d'emplois fort au sein de la région : un bassin économique propre au territoire de la CCPi et distinct de ceux de Bourges, Châteauroux et Vierzon.</p> <p>Une sphère productive forte et bien implantée, portée par des entreprises d'excellence et de grands employeurs (Louis Vuitton, Zodiac Aerospace), un tissu artisanal diversifié.</p> <p>Un tissu économique local qui fonctionne grâce à une main d'œuvre locale.</p> <p>Des exploitations agricoles performantes et reconnues pour la qualité du terroir agricole avec la présence de nombreuses AOC, AOP et IGP.</p>	<p>Une économie qui repose essentiellement sur des activités offrant des emplois potentiellement délocalisables.</p> <p>Une offre déséquilibrée qui est majoritairement localisée sur la commune d'Issoudun.</p> <p>Une lourde perte d'emplois ces dernières années résultant de la crise sanitaire de la Covid : restructuration de l'entreprise Safran et fermeture du dépôt logistique de la marque « la Halle ».</p> <p>La présence de sites inoccupés et de plusieurs friches industrielles (Issoudun, Chezal-Benoît) résultant de la désindustrialisation du territoire.</p>	<p>Une agriculture nourricière importante qui permet au territoire de disposer d'une certaine indépendance et de diversifier ses activités agricoles.</p> <p>Des solutions immobilières permettant d'apporter une réponse à l'évolution des pratiques de travail en cours (télétravail, limitation des déplacements et lutte contre l'isolement des entrepreneurs).</p> <p>Des entreprises d'excellence sur lesquelles s'appuyer pour valoriser le territoire. La présence de filières historiques (musique) et de filières de transformation à valoriser (maroquinerie, aviation, vin et fromage).</p> <p>L'élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial qui permettra de porter un projet sur diversification de l'activité agricole et les filières de proximité.</p> <p>Une mission locale très performante permettant de favoriser l'insertion des jeunes dans le monde professionnel.</p>	<p>La concurrence des grandes et très grandes surfaces situées en dehors du territoire pour le commerce de proximité.</p> <p>La dépendance des emplois salariés vis-à-vis de l'industrie et du tertiaire public.</p>

Thématique	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>Mobilités</p>	<p>Le territoire valorise une situation géographique centrale par la qualité des infrastructures routières et ferroviaires (tant pour les passagers que pour les marchandises).</p> <p>De nombreux parkings à Issoudun et des aménagements récents pour le stationnement de véhicules dans les villages.</p> <p>Une offre de transport en commun intercommunale gratuite (TIGR) qui couvre l'ensemble du territoire.</p> <p>Des investissements en faveur des véhicules hybrides et électriques (7 bornes de recharge sur le territoire à Issoudun, Sainte-Lizaigne, Diou et Chârost).</p>	<p>Une dépendance à l'automobile des ménages fortement motorisés, surtout dans les déplacements domicile-travail, généralisée à l'ensemble du territoire.</p> <p>Les difficultés de mobilité de certains publics (jeunes, personnes âgées).</p> <p>Des potentiels conflits d'usages recensés dans le Plan de Déplacements Urbains d'Issoudun (PDU) : véhicules entravant le passage des piétons et en particulier des PMR.</p>	<p>La valorisation du réseau de transport collectif existant et le maillage du territoire par un réseau d'aires de covoiturage réparties de manière équilibrée et favorisant la mutualisation des usages.</p> <p>Le renforcement de la mixité des fonctions au sein des bassins de vie de proximité par le rapprochement des services et emplois vis-à-vis des habitants, permettant de limiter les déplacements pendulaires.</p> <p>Des modes doux (piéton et vélo) qui se développent dans les principales polarités du territoire afin de fluidifier les déplacements domicile-travail.</p>	<p>Un territoire multipolarisé qui engendre de nombreux flux domicile-travail entrants et sortants sur le territoire.</p> <p>Une desserte routière qui se développe principalement sur un seul axe (RN151) ce qui peut engendrer des problématiques de saturation.</p>
<p>Transition écologique et environnement</p>	<p>Un territoire qui propose une bonne compacité et densité des formes bâties malgré un développement urbain plus extensif ces dernières années.</p> <p>Un territoire novateur en matière d'énergies renouvelables (première SEM énergie renouvelable de France).</p> <p>Des initiatives déjà en cours qui montrent le dynamisme du territoire sur la question de la transition écologique.</p>	<p>Des risques et nuisances associés aux cours d'eau (PPRI), aux activités industrielles et aux principaux axes de circulation qui concernent presque tout le territoire.</p>	<p>Des analyses foncières menées à l'échelle du SCoT et du PLUi notamment sur le tissu économique offrant des outils d'optimisation des espaces déjà aménagés, voire occupés, et de limitation de la consommation des sols.</p> <p>Une valorisation énergétique des ressources naturelles qui présente encore de bons potentiels, notamment dans l'éolien et dans le solaire.</p> <p>Le lancement du Plan Alimentaire Territorial et de différents projets en faveur de la transition écologique et énergétique.</p>	<p>L'impact de l'industrie et de l'agriculture sur l'environnement.</p> <p>Des déplacements encore trop tournés vers la voiture individuelle (émissions de gaz à effet de serre).</p> <p>Les enjeux de l'artificialisation des sols notamment au sein du pôle urbain d'Issoudun et dans les aires d'attraction de Bourges à l'Est, Vierzon au Nord et Châteauroux à l'Ouest.</p> <p>L'aggravation des risques naturels en lien avec le dérèglement climatique</p>

Identification des enjeux stratégiques

Thématique	Tendances observées	Force / Faiblesse	Enjeux en lien
<p>Organisation du territoire</p>	<p>Une position stratégique au cœur d'un système urbain régional constitué des communes de Châteauroux, Bourges, Vierzon qui pourrait permettre au Pays d'Issoudun de capter des populations extérieures et de développer son attractivité.</p> <p>Des disparités sociales entre les différents secteurs identifiés sur le territoire et une répartition inégale de la population.</p> <p>Un éloignement relatif des grands pôles urbains attractifs qui peut représenter un réel frein à son renouveau démographique.</p>	<p style="text-align: center;">+</p> <p style="text-align: center;">-</p> <p style="text-align: center;">-</p>	<p>Le maintien d'une armature urbaine forte avec le renforcement des centralités historiques du territoire, le maintien du niveau d'équipement et de services, la préservation des diversités du territoire qui font son authenticité (trame bocagère, vallon boisés...).</p> <p>La diminution des disparités sociales au sein du territoire (offre résidentielle alternative, accès à l'offre de formation, aux équipements et services structurants éloignés...).</p> <p>Le lien entre la localisation du territoire et son attractivité. Le développement des mobilités (transport en commun, covoiturage) afin de faciliter la connexion aux dynamiques urbaines voisines.</p>
<p>Cadre de vie et habitat</p>	<p>Un marché immobilier peu tendu et diversifié (collectifs, locatifs, petites et grandes tailles, etc.).</p> <p>Une diminution des dynamiques de production de logements neufs dû à l'affaiblissement de l'attractivité résidentielle, qui entraîne le vieillissement et la vétusté du parc (précarité énergétique).</p> <p>Une bonne offre de logements locatifs sociaux qui se concentre néanmoins principalement dans la ville d'Issoudun.</p> <p>Un cadre et une qualité de vie agréables et préservés. Un bon taux d'équipements et de services malgré une concentration de ces infrastructures dans le pôle urbain et une tendance à la désertification médicale du territoire. Des locaux commerciaux vacants principalement localisés dans le centre-ville d'Issoudun.</p>	<p style="text-align: center;">+/-</p> <p style="text-align: center;">+/-</p> <p style="text-align: center;">+/-</p>	<p>La fluidification/diversification du parc de logements tant privé que social en fonction des dynamiques démographiques afin de l'adapter à l'ensemble des étapes du parcours résidentiel (jeunes, couples, personnes âgées).</p> <p>Intégrer une reconquête/adaptation des logements existants (typologie, localisation, offre de services connexes) afin de faire diminuer la vacance résidentielle, encourager le renouvellement urbain et la réhabilitation du parc de logements pour réactiver le dynamisme dans les bourgs-centres.</p> <p>La mise en œuvre des dispositifs en lien avec l'habitat sur le territoire (Partenariat OPHAC de Reims, Action Cœur de Ville, rénovation des bâtiments publics, etc.). Une répartition plus équilibrée des logements sociaux dans les communes des pôles de proximité.</p> <p>La pérennisation de l'offre d'équipements et de santé sur le territoire. Le renforcement/renouvellement des modèles économiques pour soutenir les entreprises artisanales et commerciales.</p>
<p>Mobilités</p>	<p>Des mobilités qui reposent majoritairement sur l'automobile à l'exception du pôle urbain d'Issoudun.</p> <p>Des offres de transport alternatives à la voiture en cours de développement mais qui restent encore trop limitées (lignes interurbaines, pistes cyclables, covoiturage...).</p> <p>Un trafic routier globalement modéré sur le territoire et peu de phénomènes d'engorgements signalés.</p>	<p style="text-align: center;">-</p> <p style="text-align: center;">-</p> <p style="text-align: center;">+</p>	<p>Le développement des mobilités durables et des alternatives à l'automobile à partir du potentiel sur le territoire : les TC, le covoiturage, les mobilités actives dans une perspective de complémentarité et de multimodalité.</p> <p>Poursuivre la valorisation des infrastructures ferroviaires : gare voyageurs et embranchement fer.</p>

Thématique	Tendances observées	Force / Faiblesse	Enjeux en lien
Patrimoine naturel et bâti, tourisme et culture	<p>Un territoire qui dispose d'atouts naturels (Vallées de l'Arnon, de la Théols, domaine viticole de Reuilly, pelouses calcaires, bocages des Gâtines berrichonnes...) et patrimoniaux (Tour Blanche, vestiges archéologiques, lavoirs...), des typologies paysagères remarquables et diversifiées.</p>	+	<p>La préservation des atouts naturels, paysagers et patrimoniaux du territoire (pressions urbaines et agraires qui réduisent les milieux prairiaux et les boisements).</p> <p>Le développement du territoire sans impacter la variété des paysages (étude sur la biodiversité en cours, végétalisation des cours d'école à Issoudun, programme de replantation de haies du Pays retenu en projet pilote au plan national...).</p>
	<p>Des attracteurs touristiques déjà bien connus et fréquentés (musée de l'hospice Saint-Roch, Tour Blanche, festival des arts de rue...) qui peuvent être valorisés davantage (création d'emplois en lien avec le tourisme « vert », développement de services, etc.)</p>	+	<p>Développer les activités endogènes s'appuyant sur les qualités intrinsèques du territoire (terroirs, patrimoines, savoir-faire, marque « Berry », etc.) et permettant de diversifier les ressources du territoire et ses emplois.</p> <p>Renforcer une attractivité résidentielle et touristique permettant d'accroître le niveau de services et d'emplois marchands et non marchands à l'image du potentiel de croissance qu'ils représentent pour la région.</p>
Économie et emploi	<p>Une économie qui repose sur l'activité productive tant industrielle qu'agricole. Un secteur tertiaire encore trop peu développée sur le territoire (54% des emplois du Pays d'Issoudun contre 69% sur la CA de Bourges et 65% au niveau de la Région)</p> <p>Une agriculture dynamique orientée vers la production céréalière et sachant tirer profit des richesses de son terroir. Des initiatives pour l'évolution des modes d'exploitation qui correspondent aux nouvelles habitudes de consommation en lien avec la mise en place d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT) : vente directe, agriculture biologique, AOP Valençay, Selles-sur-Cher et Reuilly et IGP Lentille du Berry.</p>	+/-	<p>Renforcer la dynamique entrepreneuriale en développant les services aux entreprises et la mise en réseau ou coopérations inter-entreprises notamment en matière d'innovation.</p> <p>Optimiser les capacités d'accueil économiques existantes (disponibilités foncières et foncier mutable) pour accompagner l'élévation de la qualité de l'offre aux entreprises : parcours immobilier, services aux salariés, qualité des aménagements en lien avec les vocations des espaces économiques, requalification urbaine, etc.</p> <p>L'animation de la destination économique et le développement des synergies entre les acteurs économiques en lien avec les territoires limitrophes.</p>
	<p>Une concentration des exploitations, conformément à la tendance nationale, qui soulève un enjeu de la pérennité des exploitations au vu du vieillissement de la population du territoire.</p> <p>L'existence de plusieurs friches liées aux activités économiques suite à la désindustrialisation brutale du territoire.</p>	-	<p>L'installation d'entreprises à plus forte valeur ajoutée et le soutien à l'industrie.</p> <p>Le soutien et la diversification de l'activité agricole comme opportunité de développement touristique et le développement de filières liées.</p>
	<p>Une baisse brutale du nombre d'emplois sur le territoire induite par la crise sanitaire de la Covid-19.</p> <p>Des formations en lien avec le tissu d'emploi local qui permettent une cohérence entre les qualifications des actifs et les emplois présents sur le territoire. Une Mission Locale performante facilitant l'insertion des jeunes dans le monde professionnel. Mais de nouveaux besoins de main d'œuvre qui émergent avec de nouvelles fonctions économiques.</p>	+/-	<p>Le développement des formations à destination des actifs vers de nouveaux métiers en réponse à la demande croissante observée sur le territoire.</p>

Thématique	Tendances observées	Force / Faiblesse	Enjeux en lien
Transition écologique et environnement	Des milieux de prairies associés à un maillage bocager, constituant des milieux riches en biodiversité.	+	La préservation et la reconstitution du maillage bocager pour recréer les continuités écologiques et participer au développement et à la promotion du cadre de vie bucolique et authentique du territoire.
	Un territoire à dominante rurale avec de façon localisée des enjeux sur l'artificialisation des sols.	+/-	La préservation et le renforcement du foncier naturel et de la trame verte et bleue et la préservation et le soutien à l'activité agricole.
	Un foncier naturel avec des qualités paysagères localisées : vallées de l'Arnon, de la Théols, bocages des Gâtines berrichonnes...	+	Favoriser un mix énergétique (éoliennes, photovoltaïque, méthanisation) plus important et miser sur les potentialités de production d'énergie renouvelable selon les opportunités d'installation sur le territoire pour engager une transition créatrice de richesses pour le territoire.
	Un territoire novateur en matière d'énergies renouvelables (premier SEM énergie renouvelable de France) mais qui reste dépendant aux énergies fossiles.	+	La préservation de l'urbanisation des sites à enjeux (risque sismique, mouvement terrain, inondation), la préservation de la ressource.
	Un fort potentiel de développement des EnR et de nombreuses initiatives déjà en cours sur le territoire. Une bonne connaissance des risques climatiques, naturels et technologiques qui pèsent sur le territoire et leur prise en compte dans les projets d'aménagement. Un territoire qui porte des démarches innovantes pour la préservation du foncier, le renouvellement et l'intensification urbaine.	+	La poursuite et la mise en œuvre des démarches engagées, et l'engagement de nouvelles actions dirigées vers la sobriété foncière.

ANNEXE 2

Orientations stratégiques

A partir du diagnostic du territoire, établi à partir du SCoT et du PLUi de la CCPI notamment, les caractéristiques du territoire ont fait l'objet d'une grille Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces, ainsi que d'une identification des enjeux. A partir d'une priorisation des enjeux du territoire, 5 objectifs ont émergé en réponse aux problématiques actuelles du territoire. Ils s'inscrivent parfaitement dans les grands axes définis par la circulaire du 20 novembre 2020, à savoir la relance économique, la transition écologique et la cohésion territoriale et sociale :

- Objectif 1 : Renouer avec une dynamique économique porteuse et valorisant les ressources du territoire (opérations en faveur du développement économique et de l'emploi, valorisation du patrimoine local)
- Objectif 2 : Maintenir le très bon niveau d'équipements et de services à la population et revitaliser les centres-bourgs (rénovation ou création d'équipements d'intérêt général ou de lieux de convivialité, dynamisation des centralités)
- Objectif 3 : Renforcer les mobilités alternatives et douces dans une logique de proximité ville / campagne (création d'itinéraires cyclables, sécurisation de traversée de bourg)
- Objectif 4 : Aller encore plus loin en matière de transition écologique et énergétique, pour un cadre de vie qualitatif et peu impactant (renforcer l'engagement de la CCPI en faveur de la transition écologique au travers de la rénovation énergétique et de la mise en valeur des ressources naturelles et agricoles du territoire)
- Objectif 5 : Œuvrer pour un modèle urbain et un habitat sobres et durables, répondant aux besoins de tous (opérations en faveur du vivre ensemble et de la qualité du logement et du cadre de vie au travers de la rénovation urbaine ou de la nature en ville)

Plan d'actions

N° action	Porteur de projet	Intitulé	Action ou projet
Objectif 1 : Renouer avec une dynamique économique porteuse et valorisant les ressources du territoire			
1.1	Communauté de communes du Pays d'Issoudun	Territoire d'Industrie	Action
1.2	Communauté de communes du Pays d'Issoudun	Création du village d'entreprise 3 à Issoudun	Action (2021-2022)
	Communauté de communes du Pays d'Issoudun	Extension de la ZI La Limoise (Tranche 2) à Issoudun	Projet (2024)
	Communauté de communes du Pays d'Issoudun	Rénovation de l'église romane à Ste-Lizaigne	Projet (2022-2023)
	Commune de Migny	Rénovation de l'ancien lavoir de la commune de Migny	Projet (2022)
	SICTOM de la Marche Berrichonne	Reconversion du centre de tri d'emballages d'Issoudun (Projet inter-territorial avec le CRTE Pays Castelroussin - Val de l'Indre)	Projet (2022)
Objectif 2 : Maintenir le très bon niveau d'équipements et de services à la population et revitaliser les centres-bourgs			
2.1	Syndicat mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne	Contrat Local de Santé	Action
2.2	Communauté de communes du Pays d'Issoudun Commune d'Issoudun	Action Cœur de Ville	Action
2.3	Communauté de communes du Pays d'Issoudun	Contrat de Ville	Action
2.4	Commune de Ste-Lizaigne	Création d'un bar-restaurant « 1 000 cafés » à Ste-Lizaigne	Action (2021)
	Commune de Charost	Aménagement d'une friche urbaine en une maison médicale à Charost	Projet (2022)
	Commune de Reuilly	Reconversion d'une friche urbaine en maison des associations et espace intergénérationnel à Reuilly	Projet (2023-2026)
	Communauté de communes du Pays d'Issoudun	Rénovation et extension de la cantine scolaire des Bordes	Projet (2023)
	Communauté de communes du Pays d'Issoudun	Création d'une halle au bord de la rivière l'Arnon à Migny	Projet (2023)
Objectif 3 : Renforcer les mobilités alternatives et douces dans une logique de proximité ville / campagne			
	Communauté de communes du Pays d'Issoudun	Sécurisation de la traversée du centre bourg des Bordes	Projet (2023)
	Communauté de communes du Pays d'Issoudun	Réalisation d'infrastructures de mobilités douces	Projet
	Commune de Charost Commune de Saint Georges sur Arnon	Réalisation d'une voie de mobilités douces le long de la RD2/RD88	Projet (2023)
Objectif 4 : Aller encore plus loin en matière de transition écologique et énergétique, pour un cadre de vie qualitatif et peu impactant			
4.1	Communauté de communes du Pays d'Issoudun et/ou Commune concernée	Rénovation énergétique de bâtiments communautaires et communaux	Action 2022-2026

		<ul style="list-style-type: none"> - 4.1.1 Rénovation énergétique de la halle des sports de Reuilly : action (2022-2023) - 4.1.2 Rénovation énergétique et thermique de la salle des fêtes de Diou : projet (2022) - 4.1.3 Rénovation énergétique et fonctionnelle du groupe scolaire de Charost : projet (2022-2023) - 4.1.4 Rénovation énergétique de l'école des Bordes : projet (2025) - 4.1.5 Rénovation de toiture et isolation des combles de la mairie des Bordes : projet (2025) 	
	Commune de Saint-Ambroix	Rénovation et mise aux normes du château d'eau de St-Ambroix	Projet (2021-2022)
	Communauté de communes du Pays d'Issoudun	Mise aux normes et agrandissement de la déchetterie de Reuilly	Projet (2022)
	Communauté de communes du Pays d'Issoudun	Rénovation énergétique du parc d'éclairage public de la CCPI	Projet (2022-2025)
	Communauté de communes du Pays d'Issoudun Commune d'Issoudun	Rénovation énergétique des bâtiments sportifs et culturels d'Issoudun	Projet (2022-2026)
	Commune de Saint-Georges sur Arnon	Aménagement paysager des berges de l'Arnon	Projet (2024)
	Syndicat Mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne	Projet alimentaire de territoire (PAT)	Projet (2021-2023)
Objectif 5 : Œuvrer pour un modèle urbain et un habitat sobres et durables, répondant aux besoins de tous			
5.1	Communauté de communes du Pays d'Issoudun	NPNRU	Action
	Communauté de communes du Pays d'Issoudun	Renaturation des cours d'école	Projet (2022)
	Commune de Saint-Georges sur Arnon	Études pour la réalisation d'un écoquartier	Projet (2022)

ANNEXE 3

3a Fiches action



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action : Territoire d'industrie Issoudun-Châteauroux
CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun**

Objectif n°	Objectif 1 : renouer avec une dynamique économique porteuse et valorisant les ressources du territoire
Action n°	1.1
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du pays d'Issoudun
Description de l'action	<p>Le contrat territoire d'industrie « Issoudun/Châteauroux » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.</p> <p>4 axes sont prioritaires : RECRUTER/INNOVER/ATTIRER/SIMPLIFIER Et valorisent : l'emploi et la formation de qualité, l'accompagnement au plus près des entreprises et de leurs salariés, la promotion de l'environnement et la transition écologique</p>
Partenaires	<p>Les intercommunalités : la communauté de communes du Pays d'Issoudun et la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole</p> <p>Les partenaires publics : l'Etat, conseil régional Centre-Val de Loire, Banque des territoires de la caisse des dépôts et consignations, BPI France, Pôle Emploi Région Centre Val de Loire</p> <p>Partenaires économiques et industriels : les industriels représentés par la direction des ressources humaines de SAFRAN SEATS (Issoudun)</p>
Coût prévisionnel	<p>15 fiches action sont détaillées avec pour chacune un plan de financement</p> <p>1-Développer l'emploi par des formations inclusives 2- mise en place d'une plateforme RH pour le département 3- réhabilitation des bâtiments e l'AFPA et densification des formations 4-réhabilitation d'une friche commerciale pour l'accueil d'un centre de formation et d'une entreprise d'insertion 5-écologie industrielle sur le territoire 6-réhabilitation d'une friche industrielle 7- création d'un hangar gros porteur et tour de contrôle à l'aéroport Marcel DASSAULT 8- requalification de la ZI la Martinerie Châteauroux 9- se loger tout au long de son parcours professionnel 10- extension de la ZI la Limoise à Issoudun 11- création d'un village d'entreprises 3 12- mobilités douces 13-mobilisation des acteurs en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes issus du quartier politique de la ville 14- développement et harmonisation de la prestation d'accueil des nouveaux salariés dans l'Indre 15- Création d'un réseau d'entreprises à Issoudun</p>
Plan de financement	Cf fiches
Calendrier	Signature du contrat : 22 avril 2021 suite à un protocole d'accord signé le 24/06/2019 pour une durée de 4 ans.
Indicateurs d'évaluation proposés	Cf contrat



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action : Création du village entreprise 3 à Issoudun CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun

Objectif n°	Objectif 1 : Renouer avec une dynamique économique porteuse et valorisant les ressources du territoire
Action n°	1.2
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays d'Issoudun
Description de l'action	Objectifs : Développement économique du territoire Proposer une offre immobilière en créant des locaux industriels pour de la location à un prix très attractif Création d'un village d'entreprise 3, les 2 existants étant tous occupés. Forte demande actuellement.
Partenaires	Territoires d'industrie Région
Coût prévisionnel	INVESTISSEMENT : Cout des travaux : 1 600 000 € HT
Plan de financement	DETR 2021 : 40% obtenus 640 000€ Demande complémentaire auprès de l'Etat : 400 000 (en attente) Autofinancement 35% : 560 000€
Calendrier	Études : 2021 PC : 1 ^{er} trimestre 2022 Livraison travaux : 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux d'occupation du village



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action : Contrat Local de Santé CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun

Objectif n°	Objectif 2 : Maintenir le très bon niveau d'équipements et de services à la population et revitaliser les centres-bourgs
Action n°	2.1
Maître d'ouvrage	Syndicat mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne
Description de l'action	<p>Le 3^{ème} Contrat Local de Santé a été signé en février 2020.</p> <p>Il se compose d'actions, portées par différents maîtres d'ouvrage (collectivité, centre hospitalier, etc.), devant concourir au développement de l'accès aux soins, à l'innovation en matière de santé, au développement de la sensibilisation et de la prévention, et à la santé environnementale.</p> <p>L'animation de ce CLS, assurée par le syndicat mixte, est soutenue financièrement par la région Centre Val de Loire et l'ARS Centre.</p> <p>Les actions sont financées au cas par cas et le CLS possède ses propres indicateurs de réalisation.</p>
Partenaires	ARS Région Centre Val de Loire
Coût prévisionnel	//
Plan de financement	//
Calendrier	De février 2020 à février 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	//



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action : Action Cœur de Ville CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun

Objectif n°	Objectif 2 : Maintenir le très bon niveau d'équipements et de services à la population et revitaliser les centres-bourgs
Action n°	2.2
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays d'Issoudun Commune d'Issoudun
Description de l'action	<p>La convention cadre Action Cœur de Ville a été signée le 28/09/2018.</p> <p>Les actions prévues s'articulent autour de 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Axe 1 : habitat (réhabilitation de logements, maîtrise foncière, dispositifs incitatifs, mise en valeur du patrimoine)• Axe 2 : commerce et développement économique (nouvelles façons de travailler, création de nouvelles surfaces commerciales adaptées, remise en location de locaux commerciaux, accompagnement des porteurs de projet)• Axe 3 : mobilité / patrimoine / service public et équipements (favoriser les déplacements en centre-ville, accessibilité et connexions entre équipements et services publics, mise en valeur des espaces publics et du patrimoine favorables à la déambulation reflet d'une identité locale, maintien d'équipements et services publics en centre-ville...) <p>L'animation de ce dispositif est assurée par une cheffe de projet Action Cœur de Ville, basée au Pôle d'Activités Tertiaires « Les Ruches »</p> <p>La gouvernance mise en place dans le cadre de la convention Action Cœur de Ville continue de fonctionner en l'état.</p>
Partenaires	Ville d'Issoudun, Etat, CDC-Banque des Territoires Conseil Départemental de l'Indre, Conseil Régional, DDT Action Logement, CCI, CMA, DDCSPP, UDAP, DIRECTE, ADIL, OPAC36 et SCALIS
Coût prévisionnel	Voir convention Action Cœur de Ville
Plan de financement	//
Calendrier	2018-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	//



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action : Contrat de Ville CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun

Objectif n°	Objectif 2 : Maintenir le très bon niveau d'équipements et de services à la population et revitaliser les centres-bourgs
Action n°	2.3
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays d'Issoudun
Description de l'action	<p>Le contrat de ville de la CCPI s'articule autour de 3 piliers :</p> <ul style="list-style-type: none">- Cohésion sociale (mieux vivre ensemble et l'éducation come enjeu central) :<ul style="list-style-type: none">• Stratégie 1 : soutien à la parentalité et à la réussite éducative• Stratégie 2 : égalité d'accès aux droits• Stratégie 3 : valorisation des habitants et de leurs initiatives- Cadre de vie et renouvellement urbain (améliorer les conditions de vie et changer l'image du quartier)<ul style="list-style-type: none">• Stratégie 1 : vivre dans un logement moderne• Stratégie 2 : vivre dans un quartier attractif• Stratégie 3 : vivre dans un quartier solidaire- Développement économique et emploi (insertion économique des habitants du quartier)<ul style="list-style-type: none">• Stratégie 1 : accompagner les publics vers la formation, l'insertion et l'emploi• Stratégie 2 : favoriser les passerelles vers le monde économique
Partenaires	<p>Le Comité de pilotage est présidé par le Préfet et le Président de la Communauté de Communes. Il comprend : institutions signataires, représentants du conseil citoyen</p> <p>Le comité de suivi coprésidé par le Préfet et un représentant de la CCPI</p> <p>Partenaires, acteurs : Etat, collectivités locales, bailleurs sociaux, MELI, CAF, CMAS, associations loi 1901, opérateurs de services publics</p>
Coût prévisionnel	
Plan de financement	Voir annexe financière du contrat de ville (document vivant traduisant les engagements financiers des partenaires)
Calendrier	Déterminé en comité de pilotage
Indicateurs d'évaluation proposés	Voir indicateurs fixés au contrat



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche action : Création d'un bar-restaurant « 1000 cafés »
à Sainte-Lizaigne
CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun**

Objectif n°	Objectif 2 : Maintenir le très bon niveau d'équipements et de services à la population et revitaliser les centres-bourgs
Action n°	2.4
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte Lizaigne
Description de l'action	Objectifs Redonner un lieu de vie au cœur du village, suite à la fermeture en 2015 du dernier café Travaux d'aménagement des anciens ateliers municipaux au cœur du village. Partenariat avec l'association nationale « 1000 cafés » Épicerie d'appoint, point relais colis et prêt de livres (mini bibliothèque)
Partenaires	Association nationale « 1000 cafés »
Coût prévisionnel	INVESTISSEMENT : Cout des travaux : 161 156€ HT
Plan de financement	DETR 40% : 64 462€ Département de l'Indre : 45 000€ Autofinancement : solde
Calendrier	Études : 2021 Durée Travaux : - 5 mois Début des travaux : 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de clients Enquête satisfaction- points d'amélioration



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action : Rénovation énergétique de bâtiments
communautaires et communaux
CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun

Objectif n°	Objectif 4 : Aller encore plus loin en matière de transition écologique et énergétique, pour un cadre de vie qualitatif et peu impactant
Action n°	4.1
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays d'Issoudun Et/ou commune concernée
Description de l'action	Objectif : économies d'énergie Réalisation de travaux d'isolation des bâtiments communaux et communautaires
Partenaires	Voir sous-fiches
Coût prévisionnel	Voir détails dans les sous-fiches
Plan de financement	A définir
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Diagnostics énergétiques Atteinte d'une classe énergétique supérieure après travaux Économie sur factures des consommations énergétiques

Liste des sous-fiches

- **4.1.1 Rénovation énergétique de la halle des sports de Reully : action (2022-2023)**
- 4.1.2 Rénovation énergétique et thermique de la salle des fêtes de Diou : projet (2022)
- 4.1.3 Rénovation énergétique et fonctionnelle du groupe scolaire de Charost : projet (2022-2023)
- 4.1.4 Rénovation énergétique de l'école des Bordes : projet (2025)
- 4.1.5 Rénovation de toiture et isolation des combles de la mairie des Bordes : projet (2025)

Fiche action : Rénovation énergétique et réaménagement de la halle des sports de Reuilly

Sous-fiche n°	04/01/01
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays d'Issoudun
Description de l'action	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduction du coût de l'énergie Maîtrise de la consommation énergétique Accès au plus grand nombre (normes PMR) par un aménagement des espaces plus fonctionnel Mise aux normes réglementaires <p>La CCPI s'est engagée à rénover la halle des sports de Reuilly créée en 1997. Cette rénovation consiste à mieux isoler l'équipement, le rénover énergétiquement en isolant murs, huisseries, plafonds et sols.</p> <p>Des travaux consisteront aussi à aménager l'équipement pour plus de fonctionnalité et d'accessibilité au plus grand nombre dans la pratique des sports (boulodrome, dojo, tennis de table, gymnastique, apprentissage de la natation..., accès des scolaires)</p>
Partenaires	COMBIOSOL Bureau d'études énergétique Maître d'œuvre : H-J LE NAHENEK
Coût prévisionnel	<p>INVESTISSEMENT :</p> <p>Coût des travaux de rénovation énergétique : 850 000 €</p>
Plan de financement	<p>ANS 28% (obtenu) : 240 000€</p> <p>Région CRST 30% (demande à déposer) : 140 000€</p> <p>Département de l'Indre 20% (demande à déposer) : 170 000€</p> <p>Autofinancement : solde</p>
Calendrier	<p>Études : 2020</p> <p>Consultation AO : octobre 2021</p> <p>Travaux : 2022-</p> <p>Début : 30/03/2022 max</p> <p>Durée : 1 an</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Économies d'énergie sur le budget de fonctionnement en euros/an (baisse des consommations annuelles)</p> <p>Nombre d'usagers, d'entrées, de manifestations d'ordre sportif et autre</p>

Fiche projet : Travaux de rénovation énergétique et thermique de la salle des fêtes de Diou

Sous-fiche n°	04/01/02
Maître d'ouvrage	Commune de Diou
Description de l'action	<p>Objectifs</p> <p>Le but est de baisser d'au moins 30% la consommation d'énergie et d'avoir un bâtiment moins énergivore et de meilleure qualité de vie pour les utilisateurs de la salle</p> <p>Rénovation de l'ancien chauffage électrique ainsi que de tout l'éclairage (spots, néons) et des huisseries de la salle des fêtes qui date de 1993 (double vitrage obsolète et Inefficace)</p> <p>Pompes à chaleur pour le chauffage Huisseries avec au moins un triple vitrage Changement de l'éclairage en LED</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	<p>INVESTISSEMENT :</p> <p>Coût des travaux : 121 881€ HT</p>
Plan de financement	<p>Demandes à déposer</p> <p>DETR 40% : 40 000€</p> <p>DSIL 40% : 40 000€</p> <p>Autofinancement 20% : 20 000€</p>
Calendrier	<p>En attente de tous les devis et des notifications des demandes de subventions pour un chiffre correct. Le diagnostic énergétique a été fait.</p> <p>Travaux : Octobre 2022 à Décembre 2022 {période creuse des locations}</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Mesure de la consommation d'énergie</p> <p>Nombre de manifestations annuelles</p>

Fiche projet : Rénovation énergétique et fonctionnelle du groupe scolaire de Charost

Sous-fiche n°	04/01/03
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays d'Issoudun
Description de l'action	Objectifs Offrir un groupe scolaire moderne et fonctionnel (mise aux normes PMR et sanitaires) et permettre des économies d'énergie avec regroupement et isolation des bâtiments et mise en place d'une chaufferie bois
Partenaires	COMBIOSOL Bureau d'études énergétique Maître d'œuvre : Ludovic BIAUNIER
Coût prévisionnel	INVESTISSEMENT : Coût des travaux de rénovation énergétique : 400 000€ HT
Plan de financement	A définir
Calendrier	Études : 2022 Consultation AO : 2022-2023 Durée Travaux : 5 mois Début : 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Économies de fonctionnement du groupe scolaire/ an Réduction de la facture énergétique

Fiche projet : Travaux de rénovation énergétique de l'école des Bordes

Sous-fiche n°	04/01/04
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays d'Issoudun (CCPI)
Description de l'action	Objectifs Économies d'énergie Développer des énergies propres Changement du système de chauffage au fuel par une pompe à chaleur
Partenaires	
Coût prévisionnel	INVESTISSEMENT : Coût des travaux : 100 000€ HT
Plan de financement	A déterminer
Calendrier	Travaux prévus en 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Économies d'énergies réalisées Consommations annuelles d'électricité

Fiche projet : Travaux de rénovation de toiture et d'isolation des combles de la mairie des Bordes

Sous-fiche n°	4.1.5
Maître d'ouvrage	Commune des Bordes
Description de l'action	Objectifs Économies d'énergie Développer des énergies propres Remise en état de la toiture de la mairie avec isolation des combles Installation de panneaux photovoltaïques
Partenaires	
Coût prévisionnel	INVESTISSEMENT : Cout des travaux : 160 000€ HT
Plan de financement	A déterminer
Calendrier	Travaux prévus en 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Économies d'énergies réalisées Consommations annuelles d'électricité



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action : Projet de Renouvellement Urbain de CCPI CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun

Objectif n°	Objectif 5 : Œuvrer pour un modèle urbain et un habitat sobres et durables, répondant aux besoins de tous
Action n°	5.1
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays d'Issoudun
Description de l'action	<p>Le Projet de Renouvellement Urbain de la CCPI définit le programme urbain incluant environ 4.3 M€ d'opérations poursuivant les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Démolition de logements locatifs sociaux (30 pavillons, quartier Colombier)- Requalification de logements locatifs sociaux (Bernardines)- Reconstitution de l'offre de logements sociaux (10 maisons LLS : Le Colombier et rue du 8 mai)- Accession à la propriété (10 terrains à bâtir, Le Colombier)- Autres investissements : construction de la maison solaire et solidaire, construction d'un skate park
Partenaires	Etat, CCI, Ville, ANRU, Région, Départements, bailleurs, CAF, CDC, action logement, union sociale pour l'habitat, conseil citoyen
Coût prévisionnel	<p>Montants à préciser : finalisation de la convention en cours</p> <p>Les dépenses inscrites comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none">- Des opérations d'ingénierie (études, accompagnement des ménages, conduite de projet)- Des opérations d'aménagement- Des programmes immobiliers
Plan de financement	Voir annexe financière du contrat de ville (document vivant traduisant les engagements financiers des partenaires)
Calendrier	Déterminé en comité de pilotage
Indicateurs d'évaluation proposés	Voir indicateurs fixés au contrat

3b Fiches projet



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet : Extension de la ZI La Limoise à Issoudun CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun

Objectif n°	Objectif 1 : Renouer avec une dynamique économique porteuse et valorisant les ressources du territoire
Action n°	/
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays d'Issoudun
Description de l'action	Objectifs : Développement économique du territoire Proposer une offre foncière pour le développement des entreprises : terrains viabilisés avec services Travaux d'aménagement de la partie centrale de la zone industrielle la Limoise suite au retrait du groupe VIVARTE
Partenaires	Territoires d'industrie Région
Coût prévisionnel	INVESTISSEMENT : Cout de travaux : 1 000 000 € HT
Plan de financement	
Calendrier	Etudes : 2024 Travaux : 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'implantation d'entreprise



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche projet : Travaux de rénovation de l'église romane
à Sainte-Lizaigne
CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun**

Objectif n°	Objectif 1 : Renouer avec une dynamique économique porteuse et valorisant les ressources du territoire
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays d'Issoudun (CCPI)
Description de l'action	Objectifs Mise aux normes de l'équipement Le rendre plus accessible en l'ouvrant toute l'année Travaux de réhabilitation de l'église romane des XI ^e et XII ^e siècles Travaux de couverture Travaux d'éclairage de la voute Installation d'un chauffage pour les manifestations tout au long de l'année Déshumidification de la nef
Partenaires	DRAC
Coût prévisionnel	INVESTISSEMENT : Cout des travaux : 60 000€ HT
Plan de financement	DETR 60% : 36 000€ (à demander) Département 20% : 12 000€ Autofinancement 20% : 12 000€
Calendrier	Études : 2021 Durée Travaux : - 4 mois Début : 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de manifestations annuelles Nombre d'usagers Enquête satisfaction



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet : Travaux de rénovation de l'ancien lavoir de Migny CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun

Objectif n°	Objectif 1 : Renouer avec une dynamique économique porteuse et valorisant les ressources du territoire
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Migny
Description de l'action	Travaux de rénovation de l'ancien lavoir de la commune Petit patrimoine rural à conserver Participe à la qualité environnementale des lieux champêtres
Partenaires	CAUE
Coût prévisionnel	INVESTISSEMENT : Cout des travaux : 80 000€ HT
Plan de financement	DETR 60% (à demander) : 48 000€ Département de l'Indre FAR (20%) (à deander) : 16 000€ Autofinancement (20%) : 16 000€
Calendrier	Etudes : 2022 Durée Travaux : -2 mois Début : fin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche projet : Reconversion du centre de tri du SICTOM de la Champagne Berrichonne

Projet inter-territorial avec le CRTE Pays Castelroussin - Val de l'Indre
CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun

Objectif n°	Objectif 1 : Renouer avec une dynamique économique porteuse et valorisant les ressources du territoire
Action n°	/
Maître d'ouvrage	SICTOM de la Champagne Berrichonne
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la nouvelle organisation nationale du tri et du recyclage des emballages, l'Indre ne comptera plus qu'un seul centre de tri d'emballages ménagers courant 2022 (celui de Châteauroux, géré par le SYTOM).</p> <p>Dans ce contexte, la CCPI, le SICTOM de la Marche Berrichonne et le SYTOM, regroupés au sein d'une entente intercommunale (à vocation départementale), étudient les modalités de reconversion du centre de tri d'Issoudun. Les axes de réflexion sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remonter des déchets de Châteauroux au voyage retour des camions d'emballages du territoire du SICTOM de la Champagne Berrichonne, pour qu'ils soient triés à Issoudun, - Créer une filière de tri ou sur-tri et/ou de valorisation de déchets : meubles ? tout venant des déchèteries ? etc..., - Créer une ressourcerie ? (il n'y en a pas sur le territoire), - ... <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduire les déchets résiduels enfouis - préserver les emplois en place
Partenaires	Porteurs du projet via l'entente intercommunale : SICTOM de la Champagne Berrichonne, SYTOM de Châteauroux, CCPI ...
Coût prévisionnel	A préciser par l'étude en cours (cabinet Merlin, 32 000 € HT)
Plan de financement	A préciser
Calendrier	- Solution à trouver courant 2022 pour préserver les emplois locaux en place, à la fermeture du centre de tri d'Issoudun
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois préservés (objectif : la totalité des emplois en CDI) - Tonnages départementaux valorisés supplémentaires par rapport à la situation actuelle, par type(s) de filière(s) - Tonnages départementaux détournés de l'enfouissement



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche projet : Reconversion d'une friche urbaine
en maison médicale à Chârost
CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun**

Objectif n°	Objectif 2 : Maintenir le très bon niveau d'équipements et de services à la population et revitaliser les centres-bourgs
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Chârost
Description de l'action	<p>Objectifs Accessibilité aux soins médicaux Couverture médicale du territoire en souffrance</p> <p>Travaux de réhabilitation d'une ancienne friche urbaine (ancien moulin) Travaux d'aménagement d'une maison de santé satellite de celle de St-Florent sur-Cher Ce projet est porté par une SISA composée de 2 médecins généralistes et de 3 infirmiers - validé par l'ARS</p>
Partenaires	Etat / ARS Département du Cher Région
Coût prévisionnel	INVESTISSEMENT : Cout des travaux : 780 000€ HT
Plan de financement	CPER (38%) : 300 000€ (estimé) Département du Cher (10%) : 78 000€ (accordé) Autofinancement + autres cofinanceurs à rechercher: solde
Calendrier	Études : 2021 PC en cours Durée Travaux : - 6 mois Début : début 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de patients/mois



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet : Reconversion d'une friche urbaine en maison des associations et espace intergénérationnel à Reuilly
CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun

Objectif n°	Objectif 2 : Maintenir le très bon niveau d'équipements et de services à la population et revitaliser les centres-bourgs
Action n°	/
Maître d'ouvrage	Commune de Reuilly
Description de l'action	<p>Besoin identifié</p> <p>Revitaliser le centre-bourg, créer de l'activité, de l'attractivité dans un secteur de la commune où le dynamisme est en recul avec la fermeture de nombreux commerces, afin d'attirer de nouveaux résidents, d'améliorer l'offre de services publics, de regrouper les professionnels de santé, de donner aux associations des locaux confortables, et économes en énergie.</p> <p>Objectifs</p> <p>Créer un espace multi-activités à dominante associative et intergénérationnelle</p> <ul style="list-style-type: none">- Services publics : santé, vie associative, intergénérationnel- Espaces peuvent être dédiés à de l'activité économique, privée- Y faire du Logement est une option. <p>La friche VANNIER est un ancien site industriel textile situé en plein cœur du bourg de Reuilly, sur les parcelles B954 et B1154, sises 36, rue de la République, d'une superficie de 1 676m².</p> <p>La rue de la République est une artère commerçante, et de services. On trouve au n°34 de cette rue la Poste, et mitoyen du bâtiment Vannier, se trouve la médiathèque. L'emplacement est central.</p> <p>Le site se compose d'un bâtiment principal d'environ 300m² de surface plancher élevée sur 3 niveaux (R+2), soit un total de près de 900m² habitables à réhabiliter. Une autre option serait la démolition de cet édifice pour reconstruire un nouveau bâtiment aux normes à la fois d'accessibilité et d'économie d'énergie.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	800 000€ HT
Plan de financement	A déterminer
Calendrier	2023-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'utilisateurs Taux ou temps d'occupation



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet : Rénovation et extension de la cantine scolaire des Bordes

CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun

Objectif n°	Objectif 2 : Maintenir le très bon niveau d'équipements et de services à la population et revitaliser les centres-bourgs
Action n°	/
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays d'Issoudun (CCPI)
Description de l'action	<p>Objectifs</p> <p>Qualité des repas scolaires respectueux de l'environnement et d'une agriculture locale raisonnée</p> <p>Lutte contre le gaspillage alimentaire</p> <p>Dans le cadre du PAT, la CCPI portera un projet de réhabilitation de la cantine scolaire en s'appuyant sur un réseau d'approvisionnement en circuit court.</p> <p>Volonté de préparer les repas sur place avec la livraison de repas pour les aînés de la commune. Travaux d'extension avec isolation à prévoir</p> <p>Passage de 40 repas/jour à 60.</p>
Partenaires	PAT
Coût prévisionnel	INVESTISSEMENT : Cout des travaux : 160 000€ HT
Plan de financement	A déterminer
Calendrier	Études : 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de repas servis Nombre d'usagers Enquête satisfaction Traitement des déchets - lutte contre le gaspillage alimentaire



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche projet : Création d'une halle
au bord de la rivière l'Arnon à Migny
CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun**

Objectif n°	Objectif 2 : Maintenir le très bon niveau d'équipements et de services à la population et revitaliser les centres-bourgs
Action n°	/
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays d'Issoudun (CCPI)
Description de l'action	Objectifs Créer un lieu convivial, de rassemblement culturel, fêtes et cérémonies dans un cadre champêtre Travaux de construction d'une halle avec sanitaires
Partenaires	
Coût prévisionnel	INVESTISSEMENT : Coût des travaux : 130 311€ HT
Plan de financement	A déterminer
Calendrier	Etudes : 2022 Consultation AO : 2023 Durée Travaux : - 3 mois Début : fin 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de manifestations organisées annuellement



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche projet : Travaux de sécurisation de la traversée
du centre bourg des Bordes
CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun**

Objectif n°	Objectif 3 : Renforcer les mobilités alternatives et apaisées dans une logique de proximité ville / campagne
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays d'Issoudun (CCPI)
Description de l'action	Objectifs Sécurisation, embellissement, cheminements doux sur la traversée des Bordes Lutte contre l'imperméabilisation des sols Aménagement des zones de rencontre Travaux d'aménagement des trottoirs PMR Développement des cheminements doux Végétalisation de la traversée
Partenaires	
Coût prévisionnel	INVESTISSEMENT : Cout des travaux : 300 000€ HT
Plan de financement	A déterminer
Calendrier	Travaux prévus en 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Calcul de la vitesse des véhicules en centre bourg



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet : Réalisation d'infrastructures de mobilités douces CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun

Objectif n°	Objectif 3 : Renforcer les mobilités alternatives et apaisées dans une logique de proximité ville / campagne
Action n°	/
Maître d'ouvrage	Commune de Charost Commune de Saint Georges sur Arnon
Description de l'action	Il s'agit de la réalisation d'une voie destinée aux mobilités douces entre les communes de Charost et de Saint Georges sur Arnon, le long de la route départementale qui relie les deux communes (RD2/RD88).
Partenaires	Conseil départemental de l'Indre Conseil départemental du Cher
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet : Réalisation d'infrastructures de mobilités douces CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun

Objectif n°	Objectif 3 : Renforcer les mobilités alternatives et apaisées dans une logique de proximité ville / campagne
Action n°	/
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays d'Issoudun
Description de l'action	<p>Suite à l'étude Mobilités Douces ayant permis de définir les itinéraires stratégiques, la CCPI souhaite initier sur la commune d'Issoudun un programme visant :</p> <ul style="list-style-type: none">- A développer les infrastructures cyclables (voies cyclables, stationnements, etc.)- A développer les usages (ateliers réparation de vélo, déploiement du passeport Savoir Rouler à vélo, acquisition d'une flotte de VAE...) <p>La 1^{ère} phase du projet portera sur les infrastructures, étape nécessaire permettant de sécuriser les déplacements, avant de travailler sur le développement des usages.</p>
Partenaires	Services de l'Etat Région Centre Val de Loire ADEME
Coût prévisionnel	600 000 € HT pour les itinéraires de priorité 1
Plan de financement	A déterminer
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	Linéaire cyclable déployé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche projet : Travaux de rénovation et de mise aux normes du
château d'eau de St-Ambroix
CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun**

Objectif n°	Objectif 4 : Aller encore plus loin en matière de transition écologique et énergétique, pour un cadre de vie qualitatif et peu impactant
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Ambroix
Description de l'action	Mise aux normes de l'équipement
Partenaires	
Coût prévisionnel	Type de dépenses : INVESTISSEMENT Cout de travaux : 265 420€ HT
Plan de financement	DETR 80% (à demander) : 212 336€ Autofinancement 20% : 53 084€
Calendrier	Études : 2021 Durée Travaux : 4 mois Démarrage : 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Qualité de l'eau analyses avant et après travaux



Fiche projet : Mise aux normes et agrandissement de la déchetterie de Reuilly CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun

Objectif n°	Objectif 4 : Aller encore plus loin en matière de transition écologique et énergétique, pour un cadre de vie qualitatif et peu impactant
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays d'Issoudun
Description de l'action	<p>Objectifs</p> <p>Gestion optimale de la collecte des déchets et de leur traitement sur le territoire</p> <p>Rendre plus accessible le SP</p> <p>Amélioration du tri - lutte contre les dépôts sauvages</p> <p>La CCPI souhaite moderniser la déchetterie de Reuilly pour la rendre plus fonctionnelle, plus accessible et plus efficace (mise aux normes de l'équipement) en matière de collecte des déchets au vu de la réglementation en vigueur.</p> <p>La déchetterie s'agrandit pour pouvoir mieux et plus trier en mettant en place</p> <ul style="list-style-type: none">- des travaux de mise aux normes notamment sécuritaires de l'équipement au regard de la réglementation en vigueur (prévoir dans la mission, la procédure de demande d'autorisation d'exploitation de l'équipement ICPE et de la demande d'autorisation d'urbanisme)- un quai aux normes en vigueur pouvant accueillir 10 bennes (2 végétaux, 1 gravât, 1 ameublement, 1 tout venant, 1 bois, 1 ferraille, 1 carton) et 2 emplacements supplémentaires libres pour des besoins futurs de tri.- prévoir un bâtiment aux normes pour le stockage des OMS et des DEEE, piles, ampoules- l'étude devra prévoir la signalétique verticale et horizontale du site- les travaux liés à la sécurité du site (barrières, clôtures).- la mise aux normes un local technique pour l'agent chargé de l'équipement.
Partenaires	Mise en place d'un ambassadeur de tri Syctom Tous les partenaires liés au recyclage des matériaux
Coût prévisionnel	INVESTISSEMENT : Cout des travaux estimé : 400 000€
Plan de financement	A définir
Calendrier	Etudes : septembre 2021 Consultation AO : 2022 Durée Travaux : 4 mois Début : fin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Tonnage déchets/an et par type sur la déchetterie de Reuilly



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet : Rénovation énergétique du parc d'éclairage public de la CCPI CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun

Objectif n°	Objectif 4 : Aller encore plus loin en matière de transition écologique et énergétique, pour un cadre de vie qualitatif et peu impactant
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays d'Issoudun
Description de l'action	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">Réduction du coût de l'énergieMaîtrise de la consommation énergétiqueReduction de la pollution lumineuse par extinction nocturne (respect de la biodiversité) <p>La CCPI a lancé en 2021 un contrat de performance énergétique sur le parc d'éclairage public des communes de l'Indre (8 communes). L'objectif est d'atteindre un parc en LED à 100% pour une réduction des dépenses d'énergie de 80%.</p> <p>Pour les communes du Cher (Charost, Chezal-Benoît et St-Ambroix), la CCPI a confié la compétence et la maîtrise d'ouvrage au SDE18. Les communes souhaitent s'inscrire dans un objectif de rénovation énergétique 100% led. La CCPI verse une participation financière au SDE18 pour la réalisation des travaux.</p>
Partenaires	CITEOS, entreprise réalisant les travaux, CEE SDE18 : pour les communes du Cher Bureau d'études INERGIE ADAPT
Coût prévisionnel	INVESTISSEMENT Cout de travaux de rénovation énergétique 100% led : 1 700 000 € HT TOTAL : 1 913 300€
Plan de financement	A définir
Calendrier	Études : 2020 Consultation : 2021 Travaux : 2022-2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Économie sur le budget de fonctionnement en euros/an (baisse des consommations annuelles)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet : Rénovation énergétique des bâtiments sportifs et
culturels d'Issoudun
CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun

Objectif n°	Objectif 4 : Aller encore plus loin en matière de transition écologique et énergétique, pour un cadre de vie qualitatif et peu impactant
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays d'Issoudun
Maître d'ouvrage	Commune d'Issoudun
Description de l'action	Travaux de réhabilitation, de rénovation, d'aménagement pour un meilleur confort des usagers Travaux de mise aux normes réglementaires Travaux de rénovation énergétique afin de réduire la facture énergétique
Partenaires	Territoires d'industrie Région
Coût prévisionnel	INVESTISSEMENT : Ville d'Issoudun réhabilitation énergétique piscine : 1 100 000 € rénovation aménagement palais des sports PEPSI : 1 000 000 € HT rénovation toiture du centre culturel : 1 000 000 € HT CCPI Réhabilitation du gymnase Jean MACE : 1 000 000 € HT
Plan de financement	A déterminer
Calendrier	Ville d'Issoudun réhabilitation énergétique piscine 2023 rénovation aménagement palais des sports PEPSI : 2025-26 rénovation toiture du centre culturel : 2023 CCPI Réhabilitation du gymnase Jean MACE : 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'usagers /an Nombre de manifestations organisées par an (culturelles et sportives)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche projet : Aménagements paysagers des berges de l'Arnon
à Saint Georges-sur-Arnon
CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun**

Objectif n°	Objectif 4 : Aller encore plus loin en matière de transition écologique et énergétique, pour un cadre de vie qualitatif et peu impactant
Action n°	-
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Georges-sur-Arnon
Description de l'action	Il s'agit de réaliser l'aménagement paysager des berges de l'Arnon, avec la réalisation de cheminements et d'une promenade afin de permettre à tous de profiter de ce lieu qualitatif.
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Linéaire aménagé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche projet : Programme Alimentaire Territorial (PAT) CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun

Objectif n°	Objectif 4 : Aller encore plus loin en matière de transition écologique et énergétique, pour un cadre de vie qualitatif et peu impactant
Action n°	/
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne
Description de l'action	<p>Visant à proposer à tous ses habitants une alimentation de qualité et de proximité (objectif du 3eme CLS), le Pays travaille depuis septembre 2020 avec ses partenaires (CPIE Brenne Berry, Chambre d'Agriculture, GDAB, etc.) à la réalisation d'un diagnostic et d'un programme d'actions devant concourir au développement de la production et de la consommation d'aliments locaux.</p> <p>Le premier objectif de ce Programme Alimentaire Territorial est de parvenir à approvisionner les restaurants scolaires : dans cette optique, le Pays s'est rapproché de l'association Cagette et Fourchette, dont l'implantation en mai 2022 devra permettre de faciliter les commandes et livraisons auprès des collectivités.</p>
Partenaires	Services de l'Etat Région Centre Val de Loire
Coût prévisionnel	245 800 € TTC (ingénierie, études) pour 2021-2023
Plan de financement	A déterminer
Calendrier	Sept 2020 à mars 2021 : réalisation du diagnostic Mars à Juin 2021 : réalisation du programme d'actions Depuis Sept 2021 : début de mise en œuvre
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de cantines livrées en produits locaux



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet : Renaturation des cours d'école CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun

Objectif n°	Objectif 5 : Œuvrer pour un modèle urbain et un habitat sobres et durables, répondant aux besoins de tous
Action n°	/
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays d'Issoudun
Description de l'action	<p>Suite à l'étude « îlots de chaleur urbains », la CCPI souhaite initier sur la commune d'Issoudun un programme de renaturation des cours d'école, par la désimperméabilisation des sols, l'apport de végétaux voire d'eau.</p> <p>Les cours sont également un espace vécu, tant pour les enfants que dans le cadre d'activités scolaires ou pédagogiques.</p> <p>La renaturation des cours d'école doit donc permettre, au-delà de la végétalisation, de repenser la fonctionnalité de ces espaces au regard des multiples usages qui en sont faits, tout en permettant de favoriser le lien enfants-nature.</p> <p>La 1^{ère} cour concernée sera celle jugée prioritaire au regard de l'étude ICU : celle de l'école Condorcet. Elle servira également d'expérimentation, avant duplication sur les cours d'école suivantes.</p>
Partenaires	Services de l'Etat Région Centre Val de Loire
Coût prévisionnel	20.000 € HT pour la cour de l'école Condorcet
Plan de financement	A déterminer
Calendrier	Février 2022 : début des travaux à l'école Condorcet
Indicateurs d'évaluation proposés	Part de la cour désimperméabilisée



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**Fiche projet : Études pour la réalisation d'un écoquartier
à Saint Georges-sur-Arnon
CRTE de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun**

Objectif n°	Objectif 5 : Œuvrer pour un modèle urbain et un habitat sobres et durables, répondant aux besoins de tous
Action n°	/
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Georges sur Arnon
Description de l'action	
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

ANNEXE 4

4-4 Etat du Plan de Relance sur le territoire du CRTE



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2021-11-29

LA RELANCE CHEZ MOI !

Le plan France Relance se déploie depuis le 3 septembre 2020. Doté de **100 milliards d'euros** au niveau national, il adresse trois axes majeurs : écologie, cohésion et compétitivité. Le plan de relance se concrétise via des appels à projets, des appels à manifestation d'intérêt, des guichets, des aides de droit, des baisses d'impôts, etc.

Vous avez souhaité savoir ce que le plan de relance permettait sur le territoire suivant :

CRTE DU PAYS D'ISSOUDUN

Si on regarde selon les trois **grandes axes** du plan de relance :

	Nombre de lauréats	Montant total France Relance	Ecologie	Compétitivité	Cohésion
CRTE du Pays d'Issoudun	124	6 129 115 €	4 177 961 €	980 053 €	971 101 €

Si on regarde selon les **bénéficiaires** :

Entreprise		Collectivité		Etat		Association		Personne privée	
Nb		Nb		Nb		Nb		Nb	
13	3 480 603 €	14	2 054 596 €	2	205 740 €	4	132 392 €	91	255 784 €



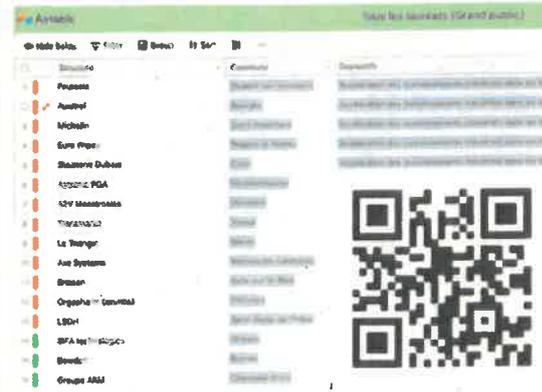
Enfin quelques mesures emblématiques¹ du plan France relance :

Ecologie		Compétitivité		Cohésion	
MaPrimeRénov'	255 784 €	Investissement industriel dans les territoires	687 000 €	Lutte contre la pauvreté	€
Technologies vertes (auto, aéro)	2 411 000 €	Chèque FranceNum	1 000 €	DSIL relance	571 424 €
Rénovation des bâtiments publics	1 202 540 €	Guichet industrie du futur	231 000 €		
Décarbonation	€				

Pour aller plus loin et découvrir l'ensemble des lauréats :



LA CARTE DES LAURÉATS



LE TABLEAU DES LAURÉATS



Toutes les deux semaines, une **lettre d'information** est éditée à laquelle vous pouvez vous inscrire simplement : bit.ly/inscriptionlettrefrancerelancecvl.
Retrouvez l'ensemble des lettres au lien suivant : bit.ly/lettrefrancerelancecvl

¹ Attention, si une mesure est faible ou à 0, cela ne signifie pas forcément que le territoire n'en bénéficie pas. En effet, certains dispositifs sont renseignés à une échelle plus importante que celle de la commune. Par exemple, MaPrimeRénov' est renseignée à l'échelle des intercommunalités. Ainsi, l'extraction sur "Orléans" ne donnera rien mais une extraction sur "Orléans Métropole" donnera des résultats.